



RAPPORT FINANCIER DE L'INSTITUT PASTEUR 2020



SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION, COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN

3	L'Institut Pasteur : des financements publics et privés au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme
4	Les faits marquants 2020
5	Contrats et conventions de recherche
5	Valorisation de la recherche
5	Actions de santé publique
6	Rayonnement du réseau international
6	Modernisation des infrastructures de l'Institut Pasteur
6	Legs acceptés
6	Gouvernance
6	Perspectives 2021
7	Crise sanitaire liée à la Covid-19
7	Nouveau règlement comptable 2018-06
7	Activités en matière de recherche
7	Événements post-clôture
7	Nouveaux statuts
7	Abandon du premier candidat vaccin contre la Covid-19 basé sur la plateforme rougeole
8-9	Bilan
10-11	Compte de résultat
12	Flux de trésorerie
13	Modifications intervenues dans les règles et méthodes comptables
14	Compléments d'information relatifs au bilan
14-16	Note 1 Immobilisations incorporelles et corporelles
16-18	Note 2 Immobilisations financières
18	Note 3a Échéancier des créances et des dettes
19	Note 3b Produits à recevoir et charges à payer
19	Note 4a Valeurs mobilières de placement
20	Note 4b Stocks et en-cours
20	Note 5 Fonds propres
21	Note 6 Autres fonds propres

21	Note 7 Fonds reportés et dédiés
22-23	Note 8 Provisions pour risques et charges
24	Note 9a Charges constatées d'avance
24	Note 9b Produits constatés d'avance
25	Compléments d'information relatifs au compte de résultat
25-26	Note 10a Produits d'exploitation
27	Note 10b Charges d'exploitation
28	Note 11 Excédent ou déficit financier
29	Note 12 Excédent ou déficit exceptionnel
30-31	Note 13a Compte de résultat par origine et destination
32-33	Note 13b Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public
37	Note 13c Compte d'emploi des ressources 2019
38	Autres informations
38	Note 14 Engagements hors bilan
39	Note 15 Effectif des salariés au 31 décembre
39	Note 16 Rémunération des dirigeants
39	Note 17 Autres informations
40	Contribution des établissements hors métropole au résultat de l'exercice

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

43-44	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
--------------	---



LES COMPTES DE L'EXERCICE 2020

L'INSTITUT PASTEUR : DES FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS AU SERVICE D'UN OBJET SOCIAL PROFONDÉMENT ANCRÉ DANS UNE PERSPECTIVE DE LONG TERME

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment infectieuses, par la recherche, l'enseignement et des actions de santé publique.

Fondation reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1887, l'Institut Pasteur se doit également de détenir et faire prospérer un patrimoine qui s'est constitué au cours de son histoire ; la bonne gestion de cette dotation garantit sa capacité à réaliser ses missions sociales sur le long terme.

Dans ce cadre, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement de couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et au fonctionnement de l'Institut, mais aussi d'abonder son fonds de dotation.

Aussi les statuts de l'Institut Pasteur prévoient-ils que les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des ressources annuelles (« produits d'exploitation ») pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 € et viennent, pour l'excédent, soit renforcer les ressources courantes de l'exercice pour la part comprise entre 300 000 € et 2 500 000 €, soit renforcer le patrimoine de l'Institut.

La gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui est constitué essentiellement de quatre types de biens – l'immobilier, les placements financiers à long terme, la trésorerie et les titres de participation –, a pour objectif de pérenniser l'action de ce dernier tout en dégagant annuellement les ressources destinées à assurer ses missions d'intérêt général. Le cadre de référence de la gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui en fixe les objectifs et principes généraux, est disponible sur notre site <http://www.pasteur.fr>.

	2020	
	M€	%
Total	979	100
Immobilier	215	22
Valeurs mobilières	683	70
Capital-investissement/partenariats stratégiques	21	2
Trésorerie	60	6

L'attention des organes de direction de l'Institut Pasteur se porte particulièrement sur la qualité de la recherche de l'Institut qui se matérialise notamment par l'excellence des publications de ses chercheurs, le nombre et l'inventivité des brevets déposés, sa renommée internationale, l'intensité des partenariats industriels et académiques, et donc, sur la qualité des plateaux techniques et autres services mis à la disposition des chercheurs.

L'organisation, la gouvernance de l'Institut Pasteur, de même que la présentation de ses comptes annuels traduisent son modèle économique, dans le respect des normes comptables applicables aux fondations reconnues d'utilité publique.

Les comptes sociaux présentés ci-après concernent la Fondation Institut Pasteur à Paris et, en application des règles sociales et fiscales, les instituts de Guadeloupe et Guyane, intégrés dans les comptes annuels de la fondation. Les excédents ou déficits des Instituts Pasteur de la Guadeloupe et de la Guyane (IP Guadeloupe et IP Guyane) sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

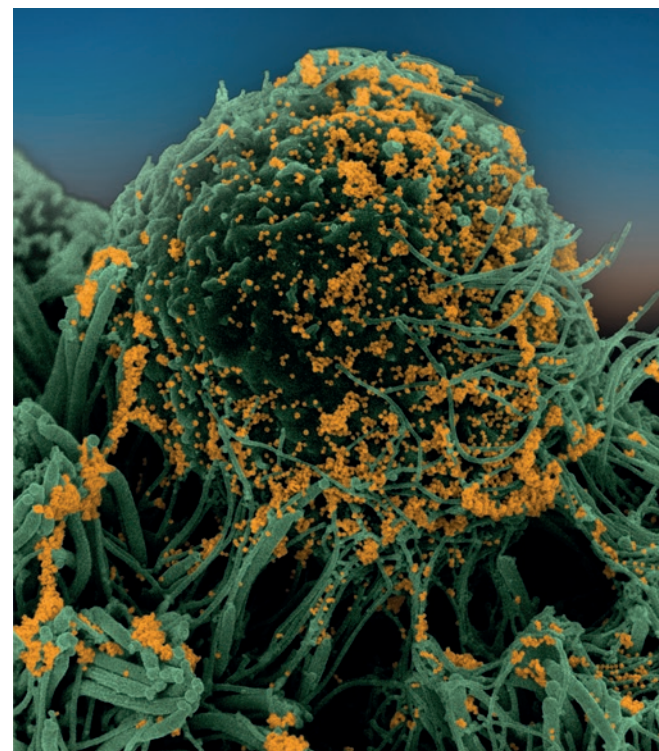
LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020

L'année 2020 a été marquée par le virus SARS-CoV-2, plus couramment appelé « Covid-19 ». Ce virus a fortement mobilisé les équipes scientifiques (69), soit plus de 450 chercheurs, sur la recherche et sur la création d'un vaccin. L'Institut Pasteur a bénéficié de 89 projets supplémentaires pour la Covid-19 sur 2020 et a réalisé 97 publications scientifiques liées à ce virus.

Les recherches scientifiques ont permis la réalisation de 19 inventions, protégées par des brevets pour le diagnostic, les vaccins ou de potentiels traitements du SARS-CoV-2 et la signature de 78 contrats avec des industriels. Des appels à projets de recherche ont été lancés pour initier de nouveaux projets plus ambitieux, multi-équipes et interdisciplinaires.

Les plateformes technologiques ont été fortement impliquées dans la recherche du virus tout en maintenant leurs autres activités, tout aussi essentielles. Nous pouvons décompter 78 contrats de collaboration, licence et de prestations (diagnostic, vaccin, thérapeutique) signés en 2020 avec des industriels au niveau du transfert technologique.

L'Institut de l'Audition (IDA), sis rue de Charenton à Paris 12^e, a été inauguré le 27 février 2020 et est le premier organisme dédié aux neurosciences de l'audition. Cet institut, créé à l'initiative de la Fondation Pour l'Audition et de l'Institut Pasteur, est affilié à l'Inserm à travers une unité mixte de recherche et avec le concours de chercheurs du CNRS. Il soutient des objectifs d'acquisition de connaissances scientifiques et de progrès de la santé auditive et se propose de les atteindre par une démarche fondée sur une dynamique interdisciplinaire forte.



En 2020, l'Institut Pasteur a contribué dans le monde de la recherche aux publications majeures suivantes.

• **Les tests sérologiques développés par l'Institut Pasteur contre le SARS-CoV-2** : une vaste étude pilote a montré que chez les patients hospitalisés Covid-19, la séroconversion et la neutralisation du SARS-CoV-2 étaient survenues entre cinq et 14 jours après l'apparition des symptômes. La séropositivité a été détectée chez 32% des personnes légèrement symptomatiques dans les 15 jours suivant l'apparition des symptômes et chez 3% des donneurs de sang sains. Les quatre tests sérologiques ont permis une large évaluation de la séroprévalence du SARS-CoV-2 et du profilage des anticorps dans différentes sous-populations d'une même région.

• **Détecter les patients à risque de formes graves de Covid-19** : environ 5% des personnes atteintes de Covid-19 évoluent vers des formes graves ou critiques. Une étude, menée notamment par l'équipe de Darragh Duffy, a décrit un phénotype immunologique unique chez ces patients. Ces données soulignent l'intérêt des approches thérapeutiques combinant l'administration précoce d'interférons (IFN), avec une thérapie anti-inflammatoire appropriée ciblant l'IL-6 ou le TNF- α , chez des patients, en prévention des formes graves de la maladie.

• **Des conditions de survenue des formes sévères de Covid-19** : le groupe Biologie des systèmes, en collaboration avec l'Institut Weizmann (Israël) et le troisième hôpital de Shenzhen (Chine), a étudié la réponse immunitaire à l'œuvre dans les poumons de patients atteints de formes modérées et sévères de Covid-19. En utilisant des techniques de séquençage et de bio-informatique de pointe, les scientifiques ont déterminé que les patients sévères présentaient une réponse lymphocytaire anormale et inefficace et une infiltration massive de cellules inflammatoires dans les poumons.

• **Le virus Zika** : le moustique *Aedes aegypti* est un important vecteur d'arbovirus originaire d'Afrique qui a envahi la majeure partie des régions tropicales du monde. En comparant les populations sauvages de diverses régions du globe, les chercheurs ont montré que la sous-espèce invasive était très efficace pour transmettre le virus Zika, non seulement parce qu'elle a des contacts plus fréquents avec les humains pour les repas sanguins, mais aussi en raison de sa plus grande sensibilité au virus par rapport à la sous-espèce africaine indigène.

• **Le microbiote** : le microbiote intestinal abrite une communauté microbienne complexe et variée qui se maintient dans un équilibre aussi crucial pour la santé humaine qu'elle est méconnue. Les bactéries du microbiote sont soumises à la prédation de leurs virus, les bactériophages, mais une partie d'entre elles peut trouver refuge dans le mucus qui recouvre les tissus de l'intestin, ce qui maintient les populations de bactériophages et de bactéries en équilibre.

• **La structure des hantavirus** : les hantavirus sont des virus transmis par les rongeurs qui provoquent de graves épidémies zoonotiques dans le monde entier et pour lesquelles il n'existe aucun traitement. L'étude aux rayons X de la structure du réseau des glycoprotéines de surface des hantavirus révèle un mécanisme intégré contrôlant l'insertion membranaire des glycoprotéines d'enveloppe. Cette étude fournit des informations importantes pour le développement d'immunogènes de protection contre ces virus mortels.

• **Comment notre cerveau forme-t-il et utilise-t-il des souvenirs distincts d'événements se ressemblant?** Des chercheurs de l'Institut Pasteur (Paris) ont associé des techniques d'imagerie et



d'enregistrement du comportement pour mesurer l'activité des neurones dans l'hippocampe de souris. Ils ont ainsi observé que la région d'entrée de l'hippocampe décelait les moindres changements d'environnement familier/inconnu, et que la région de sortie, elle, pondérait ensuite ces informations pour guider les décisions comportementales.

↳ Contrats et conventions de recherche

Le développement des contrats se poursuit avec, cette année, une augmentation marquée sur la thématique vaccins dans le cadre de la Covid-19.

Les contrats publics nationaux : pour l'appel à projets générique de l'ANR en 2020, 40 projets sont financés pour un montant global d'environ 9,58 M€, auxquels il faut ajouter 26 projets financés dans le cadre des appels dédiés à la recherche sur la Covid-19 pour 2,14 M€. L'ANR a aussi financé, dans le cadre des Investissements d'Avenir, un projet Equipex pour 0,97 M€ et huit projets antibiorésistance pour 5,38 M€, et enfin, dans le cadre d'autres financements, l'ANR a soutenu trois projets pour 0,5 M€. Concernant les autres bailleurs nationaux (FRM, ANRS, LNCC, ARC, etc.), 57 nouveaux projets ont été obtenus en 2020 pour un budget global de 6,77 M€.

Sur le plan européen, 18 projets ont été sélectionnés en 2020 via des appels à projets des programmes européens H2020 et EDCTP, avec près de 10,2 M€ qui reviennent à l'Institut Pasteur. L'Institut Pasteur est lauréat de trois Grants ERC et participe à plusieurs projets d'envergure. En effet, il a obtenu de très bons résultats dans la soumission de projets collaboratifs en coordination. Deux projets collaboratifs coordonnés par l'Institut Pasteur ont été acceptés en 2020. Le premier est le projet Hearlight, financé dans le cadre du programme FET Open. Le consortium bénéficie d'une subvention de 3,0 M€. Ce projet combinera les technologies de la bioélectronique et de l'optogénétique pour appliquer des schémas de stimulation précis dans le cortex auditif, une zone cérébrale cruciale pour la perception auditive. Le deuxième est le projet MOSBRI (*Molecular-Scale Biophysics Research Infrastructure*), financé dans le cadre du programme

INFRAIA. La Commission européenne a attribué un montant de 5,0 M€ pour la création de MOSBRI, une infrastructure de recherche regroupant un consortium de 13 centres universitaires d'excellence et deux partenaires industriels, issus de 11 pays européens.

Sur le plan international, en 2020, le projet *Pasteur International Center for Research on Emerging Infectious Diseases* (PICREID), dirigé par Anavaj Sakuntabhai, a été sélectionné par les National Institutes of Health (NIH) des États-Unis pour mettre en place un centre de recherche sur les maladies infectieuses émergentes, le seul parmi les 11 financés qui soit coordonné par une organisation non-américaine. Ce projet phare de plus de 5,0 M€ sur cinq ans réunit une dizaine de chercheurs de l'Institut Pasteur (Paris) et trois autres instituts du Réseau International des Instituts Pasteur – l'Institut Pasteur de Dakar, le Centre Pasteur du Cameroun et l'Institut Pasteur du Cambodge. Ce réseau international met en œuvre des recherches pluridisciplinaires sur le mode et le lieu d'émergence dans la faune et de transmission à l'homme des virus et autres pathogènes.

L'Institut Pasteur participe à quatre autres projets financés par le NIH en 2020 pour un montant d'environ 1,4 M€. D'autres bailleurs internationaux tels que la Fondation Bill et Melinda Gates (États-Unis), le Right Fund (Corée du Sud), le Research Council of Norway (Norvège) ou encore Action on Hearing Loss (Royaume-Uni) ont financé huit autres projets pour un montant de plus de 1,1 M€.

↳ Valorisation de la recherche

En 2020, la Covid-19 a repositionné les maladies infectieuses au centre des enjeux de santé publique et la crise sanitaire mondiale a rappelé à quel point la recherche sur ces sujets constitue encore aujourd'hui un véritable défi.

Outre son rôle majeur dans les recherches menées sur l'épidémie, l'Institut Pasteur a également su faire preuve de réactivité pour répondre aux nombreuses sollicitations du secteur industriel. Ainsi, plus de 55 collaborations avec des industriels ont été mises en place avec plus de 70 contrats signés pour du transfert de matériel, des contrats de collaboration, des licences, des contrats de prestations, comptabilisés uniquement sur des sujets liés au SARS-CoV-2.

Cette crise a révélé l'excellence de l'Institut en matière de santé publique auprès de nos partenaires industriels français et étrangers. La transversalité de notre approche, tant avec les équipes scientifiques qu'avec la direction médicale et les différents instituts du Réseau International des Instituts Pasteur, a accéléré les transferts de technologies notamment sur les techniques vaccin et diagnostiques. Des essais cliniques ont ainsi pu être déployés dans des délais raisonnables, et ces technologies d'ores et déjà mises à disposition des patients.

Quelques chiffres : 73 nouvelles DI ; 42 *new priority patents* ; 228 *cumulated priority family patents* ; quatre *projects labeled in the Accelerator of Innovation IP* ; 334 *industrial contracts signed (71 covid contracts)* ; 308 *industrial contracts managed* ; 740 *Material Transfer Agreements (Academic)* ; deux *start-up inceptions*.

↳ Actions de santé publique

Jusqu'en 2022, l'Institut Pasteur héberge 14 CNR en France métropolitaine (12 à Paris et deux à Lyon) et quatre CNR-laboratoires



associés en Guyane. Ce mandat de cinq ans des CNR, attribué par l'agence nationale de santé publique Santé publique France (SpF), a débuté le 1^{er} avril 2017.

En appui des autorités sanitaires et en lien avec les activités de recherche de leurs unités, les CNR remplissent quatre grandes missions de santé publique :

- le diagnostic et l'expertise microbiologique ;
- le conseil aux professionnels et aux autorités de santé ;
- la contribution à la surveillance épidémiologique ;
- la contribution à l'alerte.

Les activités de santé publique ont été majeures dans le contexte de la crise Covid-19 avec par exemple le séquençage du virus, la validation des tests, les études épidémiologiques. Toutes ces activités ont été largement communiquées et relayées au cours de l'année. Des financements *ad hoc* ont été mis en place.

➔ Rayonnement du réseau international

En 2020, le Réseau International des Instituts Pasteur (RIIP) a été pleinement impliqué dans la lutte contre la pandémie de Covid-19. Mobilisés en première ligne dans le diagnostic et acteurs clés de la surveillance nationale et du dépistage, les instituts du réseau ont également accompagné leurs autorités de santé locales dans leur stratégie de lutte contre la Covid-19. En effet, la plupart des instituts du réseau ont été désignés par leurs autorités de santé comme laboratoires de référence pour le diagnostic de la Covid-19.

L'Institut Pasteur s'est mobilisé, en collaboration avec l'Association Pasteur International Network (APIN) et avec l'appui du comité d'orientation scientifique du Réseau International des Instituts Pasteur (COS-RIIP), pour aider les instituts membres du réseau et des instituts partenaires. L'objectif était de leur apporter en premier lieu un soutien technique et, dans certains cas, financier et logistique.

À travers sa *Task Force* coronavirus, l'Institut Pasteur a soutenu 33 projets de recherche internationaux sur la Covid-19 impliquant un membre du réseau.

L'Institut Pasteur et l'APIN lancent le label Pasteur International Courses (PIC) destiné à garantir l'excellence des programmes de formation, *workshops* et MOOC dans le réseau. Ce programme renforcera la visibilité et l'attractivité des formations présentiels et numériques et contribuera au développement de la carrière des futurs leaders scientifiques.

Grâce au soutien financier complémentaire de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la Commission européenne (DG-DEVCO), bailleurs de fonds historiques de l'Institut Pasteur, un budget exceptionnel a permis d'apporter un soutien d'urgence à certains instituts du réseau et de nombreuses initiatives coordonnées par la direction internationale ont été menées, visant à :

- soutenir la mise en place des diagnostics moléculaires de laboratoire ;
- assurer la continuité des activités des laboratoires de référence ;
- soutenir plus particulièrement le fonctionnement de deux laboratoires de référence pour la Covid-19 reconnus par l'OMS (Institut Pasteur de Dakar et Institut Pasteur du Cambodge) ;
- promouvoir la formation du personnel de laboratoire et le transfert de compétences ;
- initier un suivi de cohorte des personnels soignants, exposés en première ligne.

En parallèle, un projet d'étude multidisciplinaire de la pandémie en Afrique, nommé REPAIR (Recherche pasteurienne internationale en réponse au coronavirus en Afrique), s'est mis en place, coordonné par le réseau *via* son association et soutenu par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

➔ Modernisation des infrastructures de l'Institut Pasteur

L'Institut Pasteur poursuit son programme de rénovation et d'enrichissement de ses infrastructures et équipements de haute technologie. Pour assurer un environnement technologique de pointe, l'Institut Pasteur s'équipe de matériels scientifiques performants et innovants afin de rester compétitif au niveau international.

Sur le plan informatique, l'Institut Pasteur poursuit sa modernisation d'infrastructures pour la science mais également pour les processus administratifs. Toutes les nouvelles technologies émergentes sont nécessaires pour que l'Institut Pasteur reste dans la compétitivité internationale (capacités de calcul et de stockage de données scientifiques, intelligence artificielle).

Par ailleurs, la rénovation du centre d'enseignement a été terminée et l'Institut propose à ses étudiants des infrastructures accueillantes et des équipements de pointe.

➔ Legs acceptés

En 2020, le Conseil d'administration a accepté 124 legs pour un montant total de 44,9 millions d'euros. Pour information, le legs accepté en 2016 et en contentieux depuis 2018 pour 10,1 millions d'euros n'est pas reconnu au bilan compte tenu de l'incertitude relative à sa réalisation.

➔ Gouvernance

Le comité de direction de l'Institut Pasteur a accueilli le nouveau directeur scientifique en 2020 : Christophe D'Enfert.

➔ Perspectives 2021

Les perspectives de l'année sont étroitement liées à la crise sanitaire

toujours en cours, dont le déroulement et le dénouement affecteront l'activité et les comptes de l'exercice.

➔ Crise sanitaire liée à la Covid-19

L'activité de l'Institut Pasteur a évidemment été très soutenue en 2020, et l'organisation du travail a été adaptée pour assurer le maintien de l'activité sur site pour le personnel scientifique tout en respectant les règles sanitaires.

La mobilisation de nos donateurs et mécènes et la signature de nombreux contrats de recherche ou licences se sont traduites par une augmentation de nos ressources. En conséquence, la crise a eu un impact positif et non récurrent sur nos résultats 2020.

➔ Nouveau règlement comptable 2018-06

Le nouveau règlement comptable, annoté 2018-06, remplace toute référence au règlement CRC n°99-01. Ce nouveau règlement comptable a été mis en place au 1^{er} janvier 2020, dans son intégralité, en utilisant la méthode rétrospective avec un impact sur le report à nouveau sur la gestion comptable des legs et donations.

➔ Activités en matière de recherche

La recherche est l'activité même de l'Institut Pasteur. Pour une information complète, il convient de se reporter au rapport annuel.

Événements post-clôture

➔ Nouveaux statuts

Par décret en date du 12 janvier 2021, les modifications des statuts de la fondation reconnue d'utilité publique dite « Institut Pasteur » sont approuvées. Les modifications portent sur trois points :

- la durée du mandat du directeur général ;
- la composition du conseil scientifique ;
- l'actualisation des dispositions financières, dont l'inscription du montant de la dotation de la fondation pour un montant de 700 000 000 euros (article 14 des nouveaux statuts).

➔ Abandon du premier candidat vaccin contre la Covid-19 basé sur la plateforme rougeole

En février 2021, la décision, conjointe avec notre partenaire Merck, a été prise d'abandonner le développement de notre premier candidat vaccin contre la Covid-19 basé sur la plateforme rougeole.

Nos recherches nous laissaient espérer une forte réponse immunitaire chez les volontaires humains, avec induction d'anticorps neutralisants, mais cela n'a pas été le cas. Nous concentrons maintenant nos recherches sur nos prochains candidats vaccins car l'ampleur de la pandémie, avec notamment l'apparition de variants du SARS-CoV-2, demande de nouvelles réponses scientifiques. Nous nous associons à l'effort national en plaçant notre capacité de séquençage et notre expertise en épidémiologie génomique au service de la surveillance de leur propagation et de leur évolution.

Cette décision est sans impact sur les comptes de l'exercice 2020.



BILAN

AU 31/12/2020

En milliers d'euros

ACTIF	31/12/20			31/12/19
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Donations temporaires d'usufruit	330	145	185	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	34 515	26 325	8 190	9 206
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (NOTE 1)	34 845	26 470	8 375	9 206
Terrains	11 683		11 683	26 367
Constructions	423 423	148 529	274 894	253 262
Installations techniques, matériel et outillage industriels	250 440	205 441	44 999	42 755
Immobilisations corporelles en cours	8 673		8 673	15 097
Biens reçus par legs ou donation	40 733		40 733	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (NOTE 1)	734 952	353 970	380 982	337 480
Participations et créances rattachées	3 839	1 769	2 070	481
Autres titres immobilisés	603 754	3 273	600 481	583 934
Prêts	3 536	40	3 496	3 355
Autres	157		157	160
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (NOTE 2)	611 285	5 082	606 203	587 930
ACTIF IMMOBILISÉ	1 381 083	385 522	995 560	934 616
STOCKS ET EN-COURS	4 473	1 449	3 025	3 265
CRÉANCES D'EXPLOITATION (NOTE 3a)	165 492	6 859	158 633	88 955
Créances clients, usagers et comptes rattachés	102 413	6 859	95 554	74 732
Créances reçues par legs ou donation	46 795		46 795	
Autres	16 284		16 284	14 224
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (NOTE 4a)	106 543	291	106 252	111 173
DISPONIBILITÉS	42 082		42 082	21 805
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (NOTE 9a)	7 963		7 963	8 798
ACTIF CIRCULANT	326 552	8 598	317 953	233 997
Écarts de conversion actif	938		938	123
TOTAL ACTIF	1 708 572	394 121	1 314 451	1 168 737
ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS SUR LEGS (NOTE 14)				
Acceptés par le Bureau du Conseil d'administration			0	60 292

En milliers d'euros

PASSIF	31/12/20	31/12/19
Fonds propres	807 042	807 042
Report à nouveau	42 983	5 451
Excédent ou déficit de l'exercice	6 329	38 148
FONDS PROPRES (NOTE 5)	856 354	850 641
Subventions d'équipement	40 204	
AUTRES FONDS PROPRES (NOTE 6)	40 204	34 597
Fonds reportés liés aux legs ou donations	73 445	34 597
Fonds dédiés	71 020	51 900
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (NOTE 7)	144 465	51 900
Provisions pour risques	5 791	3 637
Provisions pour charges	57 880	52 763
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (NOTE 8)	63 670	56 400
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47 783	55 581
Emprunts et dettes financières diverses	5 347	7 486
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 891	48 796
Dettes des legs ou donations	13 891	
Dettes fiscales et sociales	34 805	25 058
Autres dettes	14 559	8 695
Produits constatés d'avance (note 9b)	42 772	29 315
DETTES (NOTE 3)	209 047	174 931
Écarts de conversion passif	711	267
TOTAL PASSIF	1 314 451	1 168 737

COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE 2020

En milliers d'euros

	NRC 2018-06 31/12/20	RC 99-01 31/12/19	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION (NOTE 10a)			
Subventions publiques		58 936	- 58 936
Produits industriels		27 596	- 27 596
Ventes, prestations et services divers	12 140	15 001	- 2 861
Contrats et conventions		62 191	- 62 191
Produits de tiers financeurs	247 480	91 903	
Concours publics et subventions d'exploitation	114 143		114 143
Ressources liées à la générosité du public	102 827	91 903	
Dons manuels	39 299	29 567	9 731
Mécénat	8 184		8 184
Legs, donations et assurances-vie	55 344	62 335	- 6 991
Contributions financières	30 509		30 509
Produits du patrimoine immobilier		7 251	- 7 251
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	857	3 484	- 2 627
Fonds dédiés		2 373	- 2 373
Utilisation des fonds dédiés	13 976		13 976
Autres produits	53 773		53 773
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	328 225	268 735	59 490
CHARGES D'EXPLOITATION (NOTE 10a)			
Achats marchandises et matières premières	24 951	23 364	1 587
Variation de stocks	- 142	204	- 346
Autres achats et charges externes	73 386	70 733	2 652
Impôts, taxes et versements assimilés	5 572	5 276	296
Salaires et traitements	107 860	105 402	2 458
Charges sociales	46 132	45 219	913
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	34 446	30 598	3 848
Dotations aux provisions	6 912	4 768	2 144
Reports en fonds dédiés	33 109	2 644	30 464
Autres charges	7 878	5 465	2 413
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	340 103	293 674	46 429
Contribution des établissements hors métropole	2 356	79	2 276
EXCÉDENT OU DÉFICIT D'EXPLOITATION	- 9 522	- 24 859	15 337

En milliers d'euros

	NRC 2018-06 31/12/20	RC 99-01 31/12/19	Variation
PRODUITS FINANCIERS			
De participation	16 310	10 793	5 518
Autres intérêts et produits assimilés	3 043	3 250	- 207
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	290	172	118
Différences positives de change	822	740	82
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	20 464	14 954	5 511
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 009	153	857
Intérêts et charges assimilés	514	585	- 71
Différences négatives de change	1 323	407	916
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	2 847	1 144	1 702
Contribution des établissements hors métropole	- 20	- 17	- 3
EXCÉDENT OU DÉFICIT FINANCIER (NOTE 11)	17 598	13 792	3 806
EXCÉDENT OU DÉFICIT COURANT	8 076	- 11 067	19 143
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	1 586	35 291	- 33 704
Sur opérations en capital	6 455	1 315	5 140
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 255	45 976	- 40 721
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 296	82 582	-69 286
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	13	4	9
Sur opérations en capital	6 823	16 596	- 9 772
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 604	15 854	- 10 250
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 440	32 453	-20 013
Contribution des établissements hors métropole	- 103	- 914	811
EXCÉDENT OU DÉFICIT EXCEPTIONNEL (NOTE 12)	753	49 215	- 48 462
Intéressement des salariés	2 500		2 500
TOTAL DES PRODUITS	364 342	366 350	- 2 008
TOTAL DES CHARGES	358 013	328 202	29 810
EXCÉDENT OU DÉFICIT NET	6 329	38 148	- 31 819

Le résultat courant affiche en 2020 un excédent de 8 076 k€ contre - 11 067 k€ en 2019, soit une variation de + 19 143 k€. Cet excédent se compose d'une diminution du déficit d'exploitation de 15 337 k€ et d'une augmentation de l'excédent financier de 3 806 k€.

La diminution du déficit d'exploitation est principalement due aux revenus générés cette année dans le cadre de la Covid-19. En effet, la mobilisation de nos donateurs et mécènes et la signature de nombreux contrats de recherche ou licences se sont traduites par une augmentation significative de nos ressources. La crise sanitaire a eu un impact positif sur les comptes 2020 mais non récurrent sur les années à venir.

Quant à la variation positive du résultat financier, elle correspond à une augmentation des produits issus des placements à long terme.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 753 k€ en 2020, mais en forte diminution par rapport à 2019, année où des reprises de provisions sur titres de placement significatives ont été comptabilisées.

En application de l'accord d'entreprise, le résultat permet le versement en 2021 d'un intéressement qui est provisionné à hauteur de 2 500 k€ en 2020.

En synthèse, le résultat net s'établit à + 6 329 k€ contre + 38 148 k€ en 2019, soit une baisse de 31 819 k€.

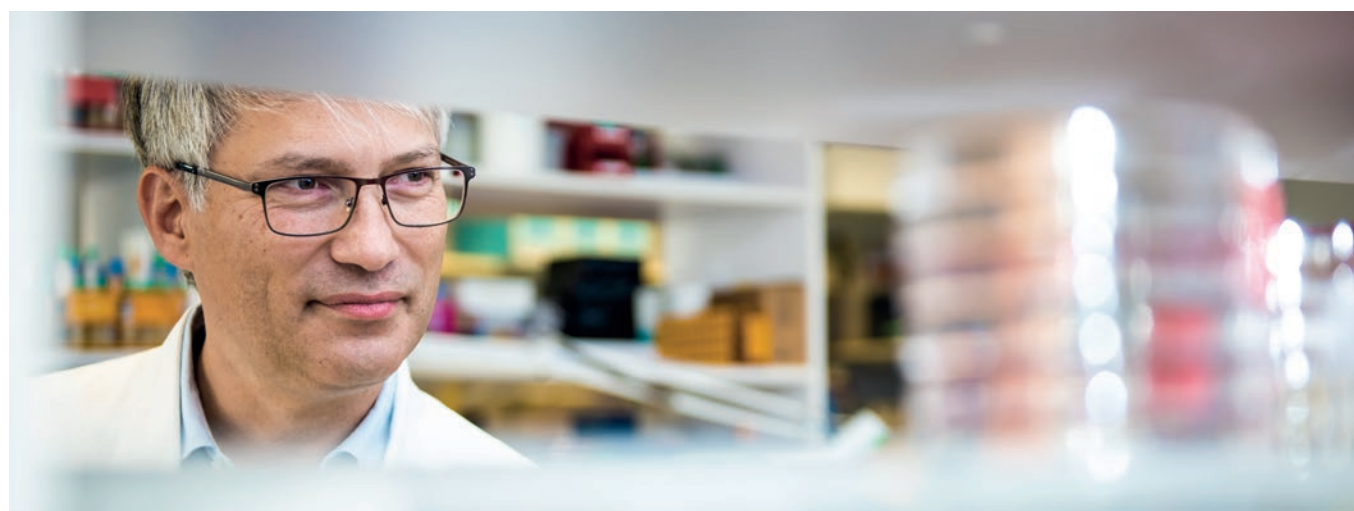
FLUX DE TRÉSORERIE 2020

En milliers d'euros

	31/12/20	31/12/19
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net	6 329	38 148
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	18 566	26 281
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et financières	2 355	9 614
Variation des provisions pour dépréciation d'actif circulant	2 849	- 46 853
Variation des provisions pour risques et charges	7 270	4 754
Variation des fonds dédiés	19 120	950
Variation quotes-parts des subventions d'équipement	- 5 285	- 6 771
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	51 204	26 122
(Augmentation) diminution des besoins d'exploitation	3 673	- 7 186
TOTAL FLUX D'EXPLOITATION	54 877	18 935
FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 3 208	- 2 283
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 34 045	- 38 076
Acquisitions d'immobilisations financières	- 157	- 3 533
Variation des subventions d'équipement	10 892	4 596
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	13 887	11 992
Variation des titres de placement stables	- 17 424	- 4 814
TOTAL FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	- 30 054	- 32 119
FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Variation du fonds de dotation		
Remboursements des emprunts ⁽²⁾	- 9 937	55 054
TOTAL FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	- 9 937	55 054
FLUX SUR LA GESTION DES LEGS OU DONATIONS	469	- 26 492
VARIATION DE TRÉSORERIE	15 355	15 379
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE⁽¹⁾	132 979	117 599
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE⁽¹⁾	148 333	132 979

(1) Disponibilités + valeurs mobilières de placement.

(2) Variation des positions créditrices de banques et emprunts bancaires.



MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables définies ci-après concernent la Fondation Institut Pasteur à Paris et les Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane qui, depuis l'exercice 2008, sont intégrés dans les comptes annuels de la fondation. Les excédents ou déficits de ces deux instituts sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et du règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020 et dans le respect des dispositions particulières des statuts de l'Institut Pasteur.

Changement de méthode – première application du règlement n°2018-06

Le nouveau règlement comptable, référencé 2018-06, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 et remplace toute référence au règlement CRC n°99-01. Il ne comporte que des dispositions spécifiques au secteur non lucratif des personnes morales de droit privé ; à défaut, les dispositions du plan comptable général (PCG) s'appliqueront.

La première application de ce nouveau règlement comptable entraîne des changements de méthode comptable dont certains ont une incidence sur le montant du report à nouveau compte tenu de l'utilisation de la méthode rétrospective.

Les principaux changements de comptabilisation et de présentation sont les suivants :

- présentation normée du bilan et du compte de résultat correspondant au Plan Général Comptable avec les spécificités du secteur non lucratif ;
- inscription au bilan de l'actif net des legs acceptés à leur valeur estimée et constitution d'un fonds reporté ;
- introduction dans la gestion des ressources dons et mécénat de la qualification juridique des fonds reçus et étalement du produit des conventions de mécénat pluriannuelles sur la durée de la convention ;
- distinction dans la gestion comptable des contrats de la notion de financeurs « publics et privés ».

Ces changements sont décrits dans l'annexe au niveau des différentes rubriques.

Concours publics et subventions d'exploitation

Sont inscrites dans le compte de résultat en « produits d'exploitation » :

- les subventions allouées par l'État (ministère chargé de la Recherche et ministère chargé de la Santé « SpF ») ;
- les subventions reçues d'organismes publics ;
- les subventions de taxe d'apprentissage reçues en qualité de dispensateur de formation, qui sont appelées dans le nouveau règlement comptable « concours publics ».

Contrats et conventions de recherche

En application du nouveau règlement comptable, ces contrats et conventions de recherche sont comptabilisés en subventions d'exploitation lorsqu'il s'agit de financeurs publics et en contributions financières lorsqu'il s'agit de financeurs privés.

Ces conventions de recherche pluriannuelles sont comptabilisées à l'actif selon l'échéancier de règlement prévu au contrat. Le revenu correspondant est différé au passif (poste « produits constatés d'avance » sur conventions de recherche) jusqu'à ce qu'il soit réalisé, c'est-à-dire jusqu'à ce que les dépenses de recherche prévues par la convention soient effectivement supportées. Les produits constatés d'avance figurant au passif correspondent donc à des produits d'ores et déjà acquis pour les années futures et qui seront progressivement reconnus en compte de résultat au *pro rata temporis* conformément aux dispositions de la convention de recherche et, le cas échéant, ajustés des engagements à réaliser pour couvrir les charges de recherche.

Legs, donations et successions (libéralités)

Les libéralités dont la réalisation est devenue effective et définitive font l'objet de traitements comptables différents selon leur nature :

- les legs ou donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social sont considérés comme des apports en fonds propres de la fondation ;
- les legs ou donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien par la fondation sont inscrits dans les autres fonds propres en « subventions d'investissement », lesquelles sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement du bien concerné ;
- sauf affectation particulière par leur auteur, les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des produits enregistrés au compte de résultat. Lorsqu'il s'agit de libéralités faisant l'objet d'une affectation spécifique par leur auteur (affectation à un domaine de recherche particulier), la partie non utilisée conformément à son affectation à la fin de l'exercice est enregistrée au passif en « fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » par constatation d'une charge correspondante sur l'exercice « reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public ».

Conformément aux statuts de l'Institut Pasteur, les produits des libéralités non affectées sont enregistrés en produits d'exploitation pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 € et en produits exceptionnels pour l'excédent. De plus, un montant global, fixé par décision du Conseil d'administration prise au moment du vote du budget, peut être prélevé sur la part unitaire des libéralités supérieure à 300 000 € et inférieure à 2 500 000 € et porté en ressources d'exploitation. Ce prélèvement s'est élevé au 31 décembre 2020 à 25 000 000 € comme en 2019.

Le nouveau règlement comptable 2018-06 modifie sensiblement la méthode de comptabilisation des legs ou donations.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

NOTE 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient ou leur valeur vénale évaluée par expert à la date d'entrée au bilan pour les biens reçus de legs ou successions à l'exception du terrain du campus de l'Institut qui a été évalué « à dire d'expert » en 1970.

Ces actifs sont comptabilisés conformément aux règlements CRC n°2004-06 et n°2002-10 portant sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ainsi que sur l'amortissement et la dépréciation éventuelle des actifs immobilisés.

Le coût d'entrée des actifs est constitué des éléments suivants :

- le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement;
- tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction (dont les honoraires de professionnels comme les architectes, géomètres, experts, évaluateurs, conseils ; les coûts de préparation du site et les frais de démolition nécessaires à la mise en place de l'immobilisation).

La Fondation a choisi de continuer à comptabiliser directement en charges les éléments suivants :

- les coûts de développement;
- les frais d'acquisition des immobilisations (dont les honoraires d'acquisition versés à des agences ou notaires);
- les coûts des emprunts destinés au financement des acquisitions d'actifs.



Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation probable des biens, soit :

- immobilisations incorporelles 3 ans et 10 ans;
- immeubles de rapport 40 ans, 25 ans et 15 ans;
- immeubles d'exploitation 40 ans, 25 ans et 15 ans;
- matériel et outillage, matériel de transport et matériel de bureau 3 à 5 ans;
- matériel informatique 3 ans;
- mobilier de bureau 10 ans;
- agencements, aménagements, installations 5 ans.

Les immeubles d'exploitation et de rapport ont été décomposés et amortis depuis le 1^{er} janvier 2005, comme suit :

- structure et ouvrages assimilés 40 ans;
- toiture, chauffage, plomberie, électricité et menuiserie 25 ans;
- ravalement et ascenseurs 15 ans.

Pour les immeubles de rapport, aucun amortissement n'a été calculé sur la structure, pour tenir compte de la valeur résiduelle estimée au terme de la période d'amortissement.

Des revues régulières sont effectuées et des dépréciations ou amortissements exceptionnels peuvent être constatés pour, notamment, prendre en compte les impacts des évolutions du marché immobilier et ceux du schéma directeur immobilier sur la valeur de nos actifs.

Par acte notarié en date du 13 septembre 2013, un artiste a fait donation en toute propriété d'une œuvre sculpturale originale à l'Institut Pasteur. Cette œuvre a été évaluée dans l'acte à 600 000 €. Ce don en nature a été intégré dans les fonds propres avec en contrepartie un actif corporel inaliénable.

Cette œuvre est exposée au rez-de-chaussée dans le bâtiment François Jacob.

À compter de l'exercice 2020 et conformément au nouveau règlement comptable, les biens reçus des legs ou donations destinés à être vendus sont inscrits à l'actif du bilan dans l'attente de la réalisation du legs ou de la donation. Ces biens ne sont pas amortis.

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit.

En milliers d'euros

	Valeurs brutes au 01/01/20	Acquisitions & poste à poste	Diminutions		Valeurs brutes au 31/12/20
			Cessions	Hors service & poste à poste	
Immobilisations incorporelles	31 082	3 513	22		34 573
Immobilisations incorporelles IPG ⁽¹⁾	247	25			272
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 329	3 538	22		34 845
Terrains d'exploitation	11 256				11 256
Immeubles d'exploitation	288 089	19 576	2	4 560	303 103
Terrains et immeubles IPG ⁽¹⁾	8 062	4		40	8 025
	307 407	19 579	2	4 600	322 384
Matériel et outillage	186 219	11 761	544	3 901	193 536
Mobilier et matériel de bureau et informatique	29 173	6 642	31	152	35 632
Matériel et mobilier IPG ⁽¹⁾	9 963	826		1 166	9 623
	225 355	19 229	575	5 218	238 791
Agencements, aménagements, installations	10 308		277		10 031
Agencements, installations IPG ⁽¹⁾	1 512	48		137	1 422
Autres immobilisations	263		142		121
Autres immobilisations IPG ⁽¹⁾	703			628	75
IMMOBILISATIONS LIÉES À L'EXPLOITATION	545 548	38 856	996	10 584	572 824
Terrains de rapport	15 159		98	14 635	426
Immeubles de rapport	97 079	16 248	1 032		112 296
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE RAPPORT	112 239	16 248	1 130	14 635	112 722
Biens reçus par legs ou donation destinés à être vendus		55 158	14 425		40 733
BIENS		55 158	14 425		40 733
Immobilisations en cours	15 085	13 062		19 517	8 630
Immobilisations en cours IPG ⁽¹⁾	12	43		12	43
IMMOBILISATIONS EN COURS	15 097	13 105		19 529	8 673
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	672 884	123 367	16 551	44 748	734 952
TOTAL	704 213	126 905	16 573	44 748	769 797

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

(a) Les acquisitions de logiciels d'un montant supérieur à 10 k€ sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Immobilisations incorporelles

Seuls les logiciels d'un montant supérieur à 10 k€ sont enregistrés en immobilisations incorporelles.

Ce poste comprend, en principal, des logiciels informatiques (achat et évolutifs) pour répondre aux besoins des utilisateurs et surtout aux évolutions des systèmes d'information (3 142 k€).

À compter du 1^{er} janvier 2020 et en application du NRC 2018-06, les immobilisations incorporelles comprennent les donations temporaires d'usufruit (DTU). Elles sont au nombre de trois pour un montant total de 330 k€.

Immobilisations corporelles

Les principales valeurs immobilisées liées à l'exploitation concernent l'ensemble immobilier du campus parisien de l'Institut Pasteur ainsi que les équipements scientifiques utilisés sur ce campus.

Les travaux réalisés sur l'aménagement des bâtiments de recherche, des plateformes technologiques et de maintenance des bâtiments représentent une augmentation des valeurs brutes de 15 016 k€ dont le bâtiment de l'enseignement mis en service (9 566 k€) et la maintenance du campus (4 631 k€).

Le poste matériel et outillage sur le site de Paris (7 316 k€) concerne l'ensemble des équipements scientifiques de haute technologie acquis ou mis en service (11 761 k€), déduction faite des mises au rebut et des ventes de matériels scientifiques (4 445 k€).

Le poste mobilier et matériel de bureau et informatique sur le site de Paris (6 642 k€) concerne en principal l'ensemble des matériels informatiques (6 510 k€).

Les immobilisations corporelles de rapport sont constituées de biens immobiliers issus de libéralités, conservés à l'actif du bilan ou acquis sur les fonds propres de la fondation en vue de produire des revenus. Les acquisitions de l'exercice (1 613 k€) correspondent à hauteur de 1 058 k€ à l'intégration dans le patrimoine de rapport de l'Institut Pasteur

de deux appartements parisiens issus de legs. Le solde de la variation couvre l'ensemble des investissements de rénovation de ce patrimoine de rapport sur l'exercice.

Les valeurs d'immobilisations en cours (8630 k€) concernent les chantiers en cours dont les chantiers d'aménagement des bâtiments pour 6080 k€, les travaux sur le campus pour 1594 k€, l'installation de micro-

Tableau des amortissements et provisions cumulés

En milliers d'euros

	Valeurs au		Mouvements de l'année		Valeurs au
	31/01/20	Augmentations	Diminutions	31/12/20	
Immobilisations incorporelles	21 934	4 324		26 258	
Immobilisations incorporelles IPG ⁽¹⁾	189	23		212	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 123	4 348		26 470	
Terrains d'exploitation					
Immeubles d'exploitation	109 992	9 354	2 956	116 391	
Terrains et immeubles IPG ⁽¹⁾	4 998	212	40	5 169	
	114 990	9 566	2 996	121 560	
Matériel et outillage	152 823	13 308	4 311	161 820	
Mobilier et matériel de bureau	20 906	2 669	175	23 400	
Matériel et mobilier IPG ⁽¹⁾	9 099	777	1 166	8 710	
	182 828	16 754	5 653	193 929	
Agencements, aménagements, installations	10 308	277	137	10 031	
Agencements, installations IPG ⁽¹⁾	1 411	31	137	1 305	
Autres immobilisations	241	16	136	121	
Autres immobilisations IPG ⁽¹⁾	598	40	583	55	
IMMOBILISATIONS LIÉES À L'EXPLOITATION	310 377	26 407	9 782	327 002	
Terrains de rapport	49	3	51		
Immeubles de rapport	24 978	4 916	2 926	26 968	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE RAPPORT	25 027	4 919	2 977	26 968	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	335 404	31 325	12 759	353 970	
TOTAL	357 527	35 673	12 759	380 440	

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les donations temporaires d'usufruit (DTU) sont amorties sur la durée de la donation.

La dépréciation constatée en 2019 (5400 k€) sur un immeuble situé dans le 6^e arrondissement de Paris a été reprise à hauteur des amortissements constatés en 2020 (2200 k€). Il reste donc, dans les comptes, une dépréciation de 3200 k€.

Suivant le plan stratégique 2019-2023 et la rénovation du campus associée, une modification de la durée des amortissements pratiqués sur les bâtiments à rénover ou à détruire avait été effectuée sur l'exercice 2019. Ce changement d'hypothèse représente une charge d'amortissement complémentaire de 1557 k€ au titre de l'exercice 2020.

scopes pour 602 k€ et l'aménagement de plateformes pour 354 k€.

À compter du 1^{er} janvier 2020 et en application du NRC 2018-06, les biens immobiliers reçus par legs ou donation acceptés en BCA destinés à être vendus sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur estimée (40733 k€).

NOTE 2 : Immobilisations financières

Sont inclus en immobilisations financières :

- les titres de participation qui représentent les participations détenues dans le capital de sociétés dans lesquelles l'Institut Pasteur exerce une influence notable, ou les titres destinés à être conservés durablement. Ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix de revient dans le cas de titres acquis par l'Institut Pasteur ou pour leur valeur estimée par des tiers dans le cadre de la réalisation des legs. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la direction de l'Institut Pasteur sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation ;
- les titres de placement stables qui correspondent à des valeurs mobilières, soit provenant de legs et successions, soit acquises à titre onéreux. Ces titres de placement font en majeure partie l'objet de mandats de gestion auprès d'organismes financiers de premier plan.

Les règles de comptabilisation sont les suivantes :

- les titres cotés, actions et obligations détenus par l'intermédiaire de fonds communs de placement (FCP) sont enregistrés au prix d'achat des parts des FCP concernés ;
- les titres cotés provenant de libéralités sont entrés sur la base de leur cours de Bourse à leur date d'entrée en portefeuille. Ceux non cotés sont entrés à leur valeur vénale au jour d'entrée dans le patrimoine, laquelle est fixée à dire d'expert.

Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (généralement, la valeur boursière à la clôture) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

- Les autres immobilisations financières qui correspondent aux versements effectués à titre de prêts aux organismes collecteurs de la participation des entreprises à l'effort de construction, aux prêts au personnel et aux dépôts et cautionnements versés.

Pour ce qui concerne les prêts relatifs à l'effort de construction, ils ne font pas l'objet d'actualisation et sont valorisés à leur valeur nominale.

En milliers d'euros

	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part de capital détenue	Valeurs brutes				Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice connu	Bénéfice ou (perte) du dernier exercice connu
				01/01/20	31/12/20	Variations	Provisions		
TITRES DE PARTICIPATION				4 973	3 839	- 1 134	1 769	2 070	
PARTICIPATIONS (SUPÉRIEURES À 10 %)									
Neurophoenix	430	141	15,00%	65	65			65	288
PARTICIPATIONS (INFÉRIEURES À 10 %)									
Start-up				3 684	3 702	19	1 759	1 943	
Autres				1 225	72	- 1 152	10	63	
TITRES DE PLACEMENT STABLES				586 330	603 754	17 424	3 273	600 481	
Actions euros				200 690	218 190	17 500		218 190	
Actions internationales				225 292	200 578	- 24 714		200 578	
Obligations				121 497	121 497			121 497	
Immobilier				24 926	26 050	1 124	914	25 135	
Autres placements LT				13 926	37 440	23 514	2 359	35 082	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				3 557	3 692	135	40	3 653	
Prêts effort construction				3 397	3 536	138	40	3 496	
Dépôts et cautionnements				152	149	- 3		149	
Immobilisations financières				8	8			8	
TOTAL				594 860	611 285	16 426	5 082	606 203	

Les participations de l'Institut Pasteur sont, pour l'essentiel, des participations dans des sociétés pour lesquelles l'Institut Pasteur est cofondateur aux côtés d'un chercheur pasteurien (3767 k€). Ces participations sont dépréciées pour 1769 k€ et ont une valeur nette comptable de 2070 k€.

Dans le cadre de la mission sociale liée à la valorisation de la recherche et depuis de nombreuses années, l'Institut Pasteur investit dans des start-up. Ainsi, au 31 décembre 2020, nous comptons huit start-up pour une valeur nette au bilan de 2007 k€ et valorisée à 2342 k€. Depuis 2015, une participation a été acquise et trois ont été cédées. En 2020, l'Institut Pasteur a pris une participation dans une start-up.

Les faits marquants à retenir pour les start-up, pour l'exercice 2020, sont les suivants.

Genkyotex : en décembre 2020, Genkyotex a fait l'objet d'une offre publique d'achat simplifiée (OPAS) ayant conduit à l'acquisition de 86,24 % de son capital par la société Calliditas Therapeutics.

Neurophoenix : en 2020, dans le cadre de l'appel à projets générique 2020 de l'Agence nationale pour la recherche, Neurophoenix, en collaboration avec le laboratoire « Neuro-immunologie virale » de l'Institut Pasteur et l'équipe « Causes de la SLA et mécanismes de la dégénérescence motoneuronale » de l'Institut du cerveau, a obtenu un financement PRCE afin d'étudier les propriétés neuroprotectrices et anti-inflammatoires de sa technologie pour le traitement de la sclérose latérale amyotrophique (SLA), aussi connue sous le nom de maladie de Charcot.

Oncovita : créée en février 2015 avec prise de participation par l'Institut Pasteur en 2020, la société a pour mission le développement de nouvelles solutions thérapeutiques pour le traitement des cancers. Oncovita met en œuvre la plateforme technologique « rougeole » développée à l'Institut Pasteur par le Dr Frédéric Tangy pour le développement de virus oncolytiques.

Pathoquest : en 2020, la société a reçu l'accréditation « bonne pratique de laboratoire » ; le statut « laboratoire pharmaceutique » pour ses

activités de services en contrôle qualité biologique ; et a annoncé l'ouverture prochaine d'une filiale américaine sur le site de la société Charles River, en Pennsylvanie, renforçant ainsi leur partenariat stratégique.

Theravectys : la société a pour mission le développement de nouvelles solutions vaccinales thérapeutiques et prophylactiques pour le traitement et la prévention de maladies infectieuses et de divers cancers. En 2020, face à la Covid-19, les équipes de recherche du laboratoire commun ont uni leurs efforts pour combattre cette pandémie mondiale. Les équipes travaillent actuellement au développement d'un test diagnostique et de deux vaccins innovants.

La valeur d'inventaire des titres cotés s'établit au 31 décembre 2020 à 698 244 k€ (646 687 k€ au 31 décembre 2019).

L'Institut Pasteur construit sa politique d'investissement autour des catégories d'actifs suivantes :

- obligations de la zone euro disposant d'une bonne qualité de signature, qui constituent le socle « stable » du portefeuille ;
- actions de grandes capitalisations de la zone euro, plus volatiles, qui ont pour objectif d'accroître la valorisation du portefeuille à long terme ;
- autres types de placement : actions (cotées et non cotées), obligations ou infrastructures, de la zone euro ou internationales, qui

accroissent la diversification du portefeuille et accentuent son exposition aux actions ou aux obligations, en fonction du comportement des marchés.

L'allocation stratégique d'actifs a été revue et validée par le Conseil d'administration du 28 juin 2019 dans le respect du cadre de référence :

- 20% minimum d'obligations de la zone euro ;
- 20% minimum d'actions de la zone euro ;
- le solde en obligations ou actions, de tous types et de toutes zones géographiques.

L'année 2020 a été marquée par l'abandon du FCP « Pasteur Obligations Internationales » pour environ 62 000 k€. Ce montant, ainsi que les 15 000 k€ de coupons distribués, ont été réinvestis selon trois axes :

- dans d'autres FCP dédiés de l'Institut pour 54 000 k€ ;
- dans des produits structurés pour 15 000 k€ ;
- pour poursuivre notre développement dans des investissements en capital-investissement et capital à risque pour environ 9 000 k€.

L'ensemble des contraintes prudentielles mentionnées à l'article 4.2 du cadre de référence des placements de l'Institut Pasteur sont respectées.

NOTE 3a : Échéancier des créances et des dettes

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque d'irrécouvrabilité, compte tenu de l'ancienneté de la créance et de la situation du créancier.

En milliers d'euros

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
CLIENTS	102 413	100 674	1 268	471
Autres créances d'exploitation				
Créances fournisseurs	2 472	2 472		
Comptes courants	1 233	1 233		
État	9 053	9 053		
Créances reçues par legs ou donation	46 795	46 795		
Autres	3 525	3 525		
TOTAL	63 078	63 078		
TOTAL CRÉANCES D'EXPLOITATION	165 492	163 752	1 268	471
Dettes financières auprès des banques	47 783	6 327	22 868	18 588
Autres dettes financières	5 347	5 347		
Dettes fournisseurs	49 891	49 891		
Dettes sociales et fiscales	34 805	34 805		
Dettes des legs ou donations	13 891	13 891		
Autres dettes	14 559	14 559		
TOTAL DETTES	166 276	124 819	22 868	18 588

À compter du 1^{er} janvier 2020 et en application du NRC 2018-06, les créances reçues par legs ou donation acceptés en BCA sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur estimée (46 794 k€).

À compter du 1^{er} janvier 2020 et en application du NRC 2018-06, les dettes sur legs et donations acceptés en BCA sont inscrites au passif du bilan pour leur valeur estimée (13 891 k€) :

- les créances clients correspondent à hauteur de 41 565 k€ à des conventions de recherche, dont certaines sont pluriannuelles et

s'étendent sur une période qui excède les 12 prochains mois. Le revenu est reconnu mensuellement en diminution des produits constatés d'avance comptabilisés lors de la facturation. La créance clients sur les conventions de recherche est constatée suivant l'échéancier de règlement prévu au contrat ;

- les dettes financières comprennent trois emprunts contractés auprès des établissements bancaires restant à rembourser pour 47 783 k€.

NOTE 3b : Produits à recevoir et charges à payer

En milliers d'euros

	Montant
Créances (produits à recevoir)	
Obligations – coupons et intérêts courus à recevoir	
Clients – factures à établir	36 820
Personnel – frais de personnel à recevoir	99
Impôts et taxes à recevoir	2 316
Autres créances – produits à recevoir	1 978
Produits financiers à recevoir	14 141
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	55 355
Dettes (charges à payer)	
Frais financiers à payer	7
Fournisseurs – factures non parvenues	31 059
Personnel – charges à payer	19 920
Organismes sociaux – charges à payer	9 039
Impôts et taxes à payer	1 761
Clients – avoirs à établir	4 545
Autres dettes – charges à payer	
TOTAL CHARGES À PAYER	66 329

NOTE 4a : Valeurs mobilières de placement

Sont inscrites dans ce poste les valeurs mobilières de placement autres que celles définies comme titres de placement durables. Elles suivent les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation.

Au 31 décembre, les valeurs mobilières de placement se décomposent ainsi.

En milliers d'euros

	31/12/20	31/12/19
Sicav monétaires	393	393
Sicav monétaires (contrat UE)		878
Titres sur legs	443	
Dépôts à terme	105 704	110 285
Dépréciation des comptes financiers	- 291	- 386
TOTAL INSTITUT PASTEUR	106 248	111 170
Valeurs mobilières de placement IPG ⁽¹⁾	3	3
TOTAL GÉNÉRAL	106 252	111 173

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

La valeur de marché des Sicav monétaires s'élève au 31 décembre 2020 à 102 k€ (886 k€ au 31 décembre 2019). Au 31 décembre 2020, les dépôts à terme s'élèvent à 91 581 k€ en valeur nominale et les intérêts courus à 14 123 k€.

NOTE 4b : Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'entrée incluant les frais accessoires. Les stocks de collection de souches sont évalués à leur coût standard incluant le temps passé et les matières premières ou consommables utilisés.

NOTE 5 : Fonds propres

En application du nouveau règlement n°2018-06 de l'ANC sont inscrits directement en fonds propres avec ou sans droit de reprise, lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité, les legs ou donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social, lorsque leur réalisation est devenue effective et définitive.

De plus, conformément aux statuts, un montant correspondant à la part des libéralités supérieure à 300 000 €, constatée en produits exceptionnels, peut être porté en fonds propres au moment de l'affectation du résultat. Cette décision fait, le cas échéant, l'objet d'une résolution lors du Conseil d'administration d'approbation des comptes.

En milliers d'euros

	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		Solde au 31/12/20
	Solde au 01/01/20	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant	
Fonds propres	807 042						807 042
Réserves							
Report à nouveau	5 451	38 148	3 766		617		42 983
Excédent ou déficit de l'exercice	38 148	- 38 148		6 329			6 329
TOTAL FONDS PROPRES	850 641		3 766	6 329	617		856 354
Subvention d'équipement	34 597			10 892	5 285		40 204
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	34 597			10 892	5 285		40 204



Le résultat 2019 a été affecté en totalité en compte de report à nouveau pour 38 148 k€ selon la délibération du Conseil d'administration du 24 avril 2020.

Compte tenu de la première application du nouveau règlement comptable et du changement de méthode de comptabilisation des legs ou donations, la méthode rétrospective a eu pour conséquence de porter en report à nouveau 616 k€. Ce montant correspond, d'une part, au solde du compte 475 qui est supprimé dans le nouveau règlement comptable et, d'autre part, à la reprise des montants inscrits en hors-bilan relatifs aux biens reçus par legs ou donation acceptés et non encore réalisés au 31 décembre 2019.

NOTE 6 : Autres fonds propres

Sont inscrites dans le poste « subventions d'investissement » :

- les subventions d'équipement allouées par l'État ou les organismes publics ;
- les subventions d'équipement accordées par des organismes ou entreprises privés ;
- les donations affectées par leur auteur à l'acquisition d'un bien durable.

Ces subventions d'investissement sont classées au bilan sous la rubrique « autres fonds propres » et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes quelle que soit la source de financement, selon les dispositions prévues par l'article 17 des statuts.

Cette méthode, qui jusque-là dérogeait à la réglementation comptable [Commission des études comptables de la CNCC (CEC 2009-17)], est maintenant conforme au NRC de l'ANC 2018-06.

En milliers d'euros

	Reçues		Inscrites au compte de résultat	Valeur nette
	État	Autres		
Situation début 2020	49 804	4 600	- 20 932	33 472
Subventions 2020	5 034	5 773		10 807
Amortissements de 2020 couverts par des subventions			- 5 143	- 5 143
Annulation des subventions correspondant à des investissements entièrement amortis	- 3 649	- 87	3 737	
TOTAL INSTITUT PASTEUR	51 189	10 285	- 22 339	39 135
TOTAL IPG ⁽¹⁾	5 125	2 946	- 7 001	1 069
TOTAL GÉNÉRAL	56 314	13 231	- 29 340	40 204

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les subventions d'équipement ont augmenté de 10 892 k€ sur l'exercice 2020 et ont couvert les amortissements de l'exercice à hauteur de 5 285 k€.

Compte tenu des dispositions statutaires antérieurement appliquées par la fondation, le changement de modalités de comptabilisation en application du nouveau règlement comptable est sans incidence sur les comptes de l'exercice 2020.

NOTE 7 : Fonds reportés et dédiés

↳ Fonds reportés

La partie des ressources de legs ou donations constatées en produit au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique de passif dénommée « fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « report en fonds reportés ».

Ne sont pas concernées les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisé en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

Un report en fonds reportés (augmentation) est constaté lors de la comptabilisation des actifs nets d'un legs ou d'une donation acceptés au cours de l'exercice et non encore disponibles (non encaissés ou non transférés à la clôture de l'exercice).

Une utilisation en fonds reportés (diminution) est constatée lors de la réalisation des biens constituant le legs ou la donation, c'est-à-dire lors de l'encaissement ou du transfert des biens.

↳ Fonds dédiés

Le NRC n°2018-06 a apporté des précisions sur la définition et la modalité de constitution et de reprise des fonds dédiés.

Tous les financements pluriannuels affectés à des projets définis doivent être utilisés conformément à la convention signée entre les parties et doivent faire l'objet d'un suivi analytique.

La notion de projet défini est :

- de participer à la réalisation d'une partie spécifique de l'objet de l'entité ou d'une cause particulière entrant dans le champ de l'objet social de l'entité ;
- d'être clairement défini dans sa rédaction et dans le délai de réalisation du projet.

Sont inscrits dans le poste « fonds dédiés » :

- les montants enregistrés en produits d'exploitation des legs ou donations (ou en produits exceptionnels pour la partie des legs et donations supérieure à 300 000 €) affectés à un programme de recherche et non encore utilisés à la clôture de l'exercice, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » ;

- les montants enregistrés en produits d'exploitation des contrats de recherche et non encore utilisés à la date de l'arrêté annuel, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « report en fonds dédiés sur contrats de recherche ».

Au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, le compte « fonds dédiés » est soldé en contrepartie d'un compte de produits d'exploitation pour les legs, donations et contrats de recherche. Ce compte est intitulé « utilisation des fonds dédiés ».

En milliers d'euros

	Solde au			Utilisation			Solde au	
	01/01/20	Reprise des legs acceptés	Report	Montants	Dont Rembt	Transfert	31/12/20	Dont fonds dédiés non utilisés depuis plus de 2 ans
Fonds reportés liés aux legs ou donations		58 881	47 515	33 136			73 260	
Fonds reportés sur donation temporaire d'usufruit			330	145			185	
Fonds dédiés sur contrats de recherche	35 645		16 553	9 821			42 377	
Fonds dédiés sur contrats R&D	3 178		900	1 253			2 825	
Fonds dédiés sur ressources liées à la GP	12 303		15 656	2 902			25 057	
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DEDIES	51 125	58 881	80 954	47 257			143 703	
Sur contrats de recherche IPG ⁽¹⁾	775		735	748			762	
TOTAL GÉNÉRAL	51 900	58 881	81 690	48 006			144 465	

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

➔ 1. Fonds reportés

Au 1^{er} janvier 2020 et en application du nouveau règlement comptable, les legs ou donations acceptés non réalisés au 31 décembre 2019 ont été repris au bilan et ont généré des fonds reportés de 58 881 k€. Ce montant diffère des engagements hors bilan constatés au 31 décembre 2019 compte tenu de biens destinés à être vendus qui ont été conservés dans le patrimoine de l'Institut Pasteur pour 911 k€.

Les variations de l'année sont les reports de fonds reportés (augmentation) correspondant aux legs acceptés au cours de l'année et non réalisés au 31 décembre 2020 pour 47 515 k€ et aux utilisations de fonds reportés (diminution) correspondant aux legs réalisés sur l'année pour 33 136 k€.

➔ 2. Fonds dédiés

Les fonds dédiés constitués de dons et legs comprennent un don de 1 500 000 €, placé, conformément à la volonté du donateur, sur les fonds communs de placement de l'Institut Pasteur pour une durée de 12 ans.

À compter du 1^{er} janvier 2020, seules les variations en fonds dédiés sont comptabilisées. La partie des ressources dédiées non utilisées est comptabilisée en reports en fonds dédiés (augmentation) et la partie des ressources utilisées sur l'exercice (diminution) est comptabilisée en utilisation des fonds dédiés. Les montants respectifs sont de 33 844 k€ et 14 724 k€.

NOTE 8 : Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'Institut Pasteur doit supporter pour éteindre son obligation.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

En application de la recommandation n°2013-02 de l'Autorité des normes comptables, les engagements d'indemnités de départ à la retraite de l'Institut Pasteur vis-à-vis de ses salariés font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle en fonction de la probabilité de départ à la retraite (de 62 à 70 ans), de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution des salaires et d'un taux d'actualisation financière.

Ils tiennent compte également de l'application de l'accord d'entreprise du 1^{er} mai 2003, des dispositions de la loi Fillon du 21 août 2003 et des autres dispositions existantes jusqu'à ce jour.

Les écarts actuariels sont constatés directement en compte de résultat.

En milliers d'euros

	Solde au 01/01/20	Dotations	Reprises sans objet	Reprises utilisées	Solde au 31/12/20
Indemnités de départ à la retraite	49 310	4 162	9		53 463
Provisions pour risque sur litiges	2 721	1 018	112	55	3 572
Provisions pour risque sur charges	2 792	1 499			4 291
Provisions pour pertes de change latentes	123	938	123		938
TOTAL MÉTROPOLE	54 946	7 617	245	55	62 263
Indemnités de départ à la retraite et autres risques sociaux IPG ⁽¹⁾	1 454	112	159		1 407
TOTAL GÉNÉRAL	56 400	7 730	404	55	63 670

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les provisions pour litiges couvrent notamment les risques identifiés au titre de certains litiges en cours, sur la base de la meilleure estimation de leurs coûts probables effectuée par la direction, après consultation de ses conseils juridiques. Ces estimations s'appuient sur des hypothèses qui sont considérées comme raisonnables par la direction, sur la base des informations actuellement disponibles. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à ces procédures, l'Institut ne peut exclure que la résolution de ces litiges puisse avoir un impact défavorable significatif sur ces estimations.

Les provisions pour risques et charges ont augmenté de 7 730 k€ sur l'exercice, cette dotation complémentaire est due principalement à l'ajustement de la provision d'indemnité de retraite (4 162 k€) et aux

nouveaux litiges identifiés (2 629 k€). Les reprises sont pour principal les litiges prud'homains résolus (167 k€) et les différences de change latentes (123 k€).

➔ Indemnités de départ à la retraite

Les droits au titre des indemnités de départ à la retraite sont définis par l'accord collectif d'entreprise.

Les hypothèses économiques et démographiques prises en considération pour l'évaluation de la provision au 31 décembre 2020 sont les suivantes.

Date d'évaluation	31/12/19	31/12/20
HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES		
Taux d'actualisation	0,70 %	0,30 %
Taux d'inflation	1,75 %	1,75 %
Taux de progression des salaires	2,25 %	2,25 %
Taux de charges	46 %	46 %
HYPOTHÈSES DÉMOGRAPHIQUES		
Type de départ à la retraite :		
personnel administratif	à l'initiative du salarié	à l'initiative du salarié
scientifiques	pour 70 % à l'initiative de l'employeur	pour 70 % à l'initiative de l'employeur

Depuis 2014, l'écart actuariel est constaté en résultat exceptionnel soit, au 31/12/2020, une dotation de 2 837 k€.



NOTE 9a : Charges constatées d'avance

En milliers d'euros

	Solde au 31/12/20	Solde au 31/12/19
Legs en cours		3 373
Charges de fonctionnement	7 895	5 311
TOTAL INSTITUT PASTEUR	7 895	8 684
CCA IPG ⁽¹⁾	67	115
TOTAL GÉNÉRAL	7 963	8 798

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

NOTE 9b : Produits constatés d'avance

En milliers d'euros

	Solde au 31/12/20	Solde au 31/12/19
Legs en cours		2 881
Contrats de recherche	35 317	24 889
Autres produits	6 370	270
TOTAL INSTITUT PASTEUR	41 688	28 040
PCA IPG ⁽¹⁾	1 084	1 275
TOTAL GÉNÉRAL	42 772	29 315

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les produits constatés d'avance figurent au passif en application des principes de reconnaissance des revenus sur les contrats et conventions de recherche pluriannuels.

Les produits constatés d'avance sur contrats de recherche, destinés à couvrir des dépenses de recherche futures engagées, sont enregistrés en produits d'exploitation, au *pro rata temporis*, selon les conditions contractuelles les régissant.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 10a : Produits d'exploitation

➔ Faits marquants

En application du nouveau règlement comptable, les produits d'exploitation sont présentés différemment. De nouvelles rubriques propres aux fondations faisant appel à la générosité du public ont été créées avec une distinction des financeurs publics et privés. Aussi, nous retrouvons dans les produits de tiers financeurs (1) les financements publics : concours publics et subventions d'exploitation ; (2) les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat et les legs, donations et assurances-vie ; et, enfin, (3) les contributions financières regroupant tous les financements privés.

La rubrique « Fonds dédiés » a également évolué pour faire apparaître en produits d'exploitation l'utilisation sur l'exercice des fonds dédiés.

En milliers d'euros

	NRC 2018-06 31/12/20	Pro forma 31/12/19	Variation
Produits d'exploitation (Note 10a)			
VENTES, PRESTATIONS ET SERVICES DIVERS	12 140	15 652	- 3 512
Ventes et prestations scientifiques	1 686	984	701
Centre médical	1 869	5 135	- 3 266
Autres ventes et prestations	3 939	4 539	- 601
Production stockée	- 482	- 8	- 474
Produits des activités annexes	5 129	5 002	127
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	247 480	217 488	29 992
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	114 143	110 033	4 109
Ministère chargé de la Recherche	55 220	54 443	777
Ministère chargé de la Santé	5 208	4 492	715
Contrats de recherche et autres fonds publics	53 715	51 098	2 617
RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	102 827	91 063	11 764
Dons manuels	39 299	21 346	17 953
Mécénat	8 184	7 383	802
Legs, donations et assurances-vie (1) (dont 25 M€ selon art. 19 des statuts)	55 344	62 335	- 6 991
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	30 509	16 391	14 118
Contrats R&D	9 169	4 458	4 711
Contrats de recherche et autres contributions	21 341	11 933	9 408
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	857	3 484	- 2 627
UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS	13 976	2 373	11 603
AUTRES PRODUITS	53 773	29 738	24 035
Redevances de marques et de brevets	45 644	22 822	22 822
Revenus des immeubles de rapport	6 870	6 858	12
Autres produits	1 259	58	1 200
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	328 225	268 735	59 490
Détail de la rubrique (article 431-8) :	Montant		
PRODUITS	117 583		
Assurances-vie	20 553		
Produits de legs (article 213-9)	47 282		
Prix de vente des biens reçus par legs destinés à être cédés	16 611		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs destinés à être cédés			
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	33 136		
CHARGES	62 238		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs destinés à être cédés	14 713		
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs destinés à être cédés	10		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	47 515		
(1) LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	55 344		

Les produits d'exploitation s'élèvent à 328 225 k€, en hausse de 59 490 k€ (+ 18,1%) par rapport à 2019. Cette augmentation résulte principalement de la mobilisation de nos donateurs et mécènes et de la signature de nombreux contrats de recherche ou licences notamment sur la Covid-19.

- Les ventes et prestations de services sont en baisse de 3 512 k€. Le contexte Covid-19 a ralenti considérablement les activités du centre médical (- 3 266 k€) mais également les activités événementielles (congrès, conférences et locations de salles). Les autres composantes se compensent entre elles et n'appellent pas de commentaire particulier.

- Les produits de tiers financeurs publics sont en hausse de 4 109 k€. Cette augmentation est due principalement aux financements complémentaires reçus dans le cadre de la Covid-19 : ministère de la Recherche (+ 777 k€); ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (+ 1 920 k€) et autres financements publics (+ 1 412 k€). Cette nouvelle rubrique regroupant les financements de tiers publics et privés est en forte augmentation sur les ressources liées à la générosité du public (+ 11 764 k€), sur les financements privés (+ 14 118 k€) et sur les contrats de recherche publics (+ 4 109 k€). Cette progression est principalement liée à la Covid-19. Les subventions des ministères de la Recherche et de Santé publique France sont en augmentation de 1 492 k€. Cette année, l'Institut Pasteur a reçu une subvention du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à hauteur de 1 920 k€.

Les contrats de recherche et autres fonds publics sont quant à eux en augmentation de 697 k€. Cette augmentation est le résultat de variations positives et négatives sur plusieurs bailleurs de fonds. Est comprise, dans les concours publics, la taxe d'apprentissage (934 k€, en légère augmentation par rapport à 2019) que l'Institut Pasteur perçoit en qualité de dispensateur de formation.

- Les ressources liées à la générosité du public augmentent de 11 764 k€ en net :

- une progression sur les dons manuels et le mécénat de (18 668 k€) due essentiellement à la Covid-19 pour laquelle nous avons obtenu des financements et reconnu en revenus 2020 17 748 k€. Les dons manuels ont augmenté de + 17 953 k€ (+ 84,1%), hausse due à l'élan de générosité des donateurs pour la recherche sur le SARS-CoV-2.

Le mécénat a peu évolué en 2020 (+ 801 k€, 10,9%). Cette faible augmentation est due, d'une part, au changement de méthode de comptabilisation des conventions de mécénat pluriannuelles sur la durée de la convention (application du nouveau règlement comptable). Des produits constatés d'avance ont été comptabilisés pour 5 704 k€. Et, d'autre part, à la création de la rubrique « quote-part de générosité reçue » classée au compte de résultat dans les contributions financières pour 7 174 k€.

La collecte de dons (hors taxe d'apprentissage) s'élève cette année à 54 180 k€, dont 53 657 k€ portés en produits d'exploitation et 523 k€ en produits exceptionnels. Ce montant comprend la quote-part de générosité reçue portée dans la nouvelle rubrique du compte de résultat contributions financières pour 7 174 k€;

- une baisse sur les legs et donations de 11 043 k€ compte tenu d'une accélération des clôtures de lots faites en 2019 pour faciliter la reprise des legs en cours dans le bilan au 1^{er} janvier 2020.

Les produits de legs inscrits en produits d'exploitation s'élèvent à 55 340 k€, en diminution de 6 991 k€ par rapport à l'exercice 2019 qui avait connu une forte croissance suite à l'accélération de la clôture des legs en vue de l'application du nouveau règlement comptable à compter de 2020.

Il est rappelé qu'en vertu des statuts est portée en ressources d'exploitation la part unitaire des libéralités inférieure à 300 000 €, l'excédent venant, sur décision du Conseil d'administration, soit renforcer les ressources courantes de l'exercice pour la part comprise entre 300 000 € et 2 500 000 €, soit renforcer le patrimoine de l'Institut. Ainsi, un transfert de legs exceptionnels en exploitation à hauteur de 25 000 000 € a été effectué en 2020 (soit la totalité des 25 000 000 € autorisés lors du vote du budget).

Les assurances-vie sont en progression (+ 4 052 k€) alors que les legs et donations sont en diminution (- 11 043 k€), et ce, compte tenu de la réforme comptable des legs ou donations :

- une progression des assurances-vie de 4 052 k€;
- une remontée des legs et assurances-vie de l'exceptionnel vers l'exploitation de 25 000 k€ équivalente à 2019 dont 18 030 k€ de legs ou donations et 6 970 k€ d'assurances-vie.

Le montant total des legs acceptés par le Bureau du Conseil d'administration de l'Institut Pasteur s'élève en 2020 à 44,9 M€ contre 33,7 M€ en 2019, soit une croissance de + 11,2 M€.

- Les contributions financières (financements privés) augmentent de 14 118 k€ dont + 4 711 k€ sur les contrats R&D, + 1 879 k€ sur les contrats de recherche privés et + 7 174 k€ sur les quotes-parts de générosité reçues. Ces financements complémentaires sont pour la plupart sur la thématique vaccins. Cette nouvelle rubrique regroupe les financements reçus des tiers privés. Il s'agit des contrats R&D, des contrats de recherche et autres contributions des financeurs privés. Les contrats R&D s'élèvent à 9 169 k€ sur l'exercice et augmentent de 4 711 k€, principalement sur la recherche du vaccin pour le SARS-CoV-2 (CEPI).

Les contrats de recherche et autres contributions s'élèvent à 21 341 k€ contre 11 933 k€ en 2019, soit une augmentation de 9 408 k€. Cette progression est imputable aux quotes-parts de générosité reçues pour 7 174 k€ dont la MAIF pour 6 692 k€ (4 628 k€ portés en compte de résultat et 2 064 k€ portés en subventions d'équipement) et aux contrats de recherche des financeurs privés pour 1 879 k€ dont la Fondation Pour l'Audition;

- les reprises sur provisions sont en baisse de 2 627 k€. En 2019, nous avons repris un risque sur un industriel de 1 377 k€ suite à un accord signé en 2019 et une reprise sur risque prud'hommes résolu de 1 061 k€.

Ces reprises de provisions, d'un montant total de 857 k€ en 2020, concernent des litiges ou charges connus et provisionnés les années antérieures et résolus ou réalisés en 2020. Pour principal, il s'agit des provisions clients sur contrats de recherche reprises suite au solde des dossiers concernés;

- à compter du 1^{er} janvier 2020, la consommation des fonds dédiés est constatée au fur et à mesure de la réalisation des projets définis par le crédit du compte « utilisation de fonds dédiés »; elle est de 13 976 k€ au 31 décembre 2020 et se répartit de la façon suivante : sur les contrats de recherche (9 821 k€), sur les contrats R&D (1 253 k€) et, enfin, sur les ressources liées à la générosité du public (2 902 k€). Conformément au changement de présentation décrit au paragraphe des règles et méthodes comptables de 2019, les fonds

dédiés apparaissent en produits d'exploitation lors de leur variation positive. En conséquence, le montant des fonds dédiés 2019 de 2 372 k€ correspond à la variation positive des fonds dédiés sur les ressources liées à la générosité du public.

Les autres produits sont constitués :

- des redevances de marques et brevets pour 45 644 k€ avec une progression de 22 822 k€, notamment sur les licences de brevets (+ 19 874 k€), certains sur la thématique thérapeutique (+ 6 892 k€) et sur la thématique vaccins (+ 11 365 k€);
- des revenus des immeubles de rapport pour 6 870 k€, revenus stables par rapport à 2019;
- des autres produits dont la variation positive de 1 200 k€ correspond aux autres produits de legs dont le montant n'était pas inscrit dans le montant accepté du legs.

Les autres produits comprennent principalement les redevances de marques et de brevets à hauteur de 45 644 k€, et les revenus du patrimoine de rapport à hauteur de 6 870 k€.

NOTE 10b : Charges d'exploitation

En milliers d'euros

Charges d'exploitation (Note 10b)	NRC 2018-06 31/12/20	Pro forma 31/12/19	Variation
Achats marchandises et matières premières	24 951	23 362	1 589
Variations de stocks	- 142	204	- 346
Autres achats et charges externes	73 386	70 736	2 650
Impôts, taxes et versements assimilés	5 572	5 276	296
Salaires et traitements	107 860	105 402	2 458
Charges sociales	46 132	45 219	913
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	34 446	30 598	3 848
Dotations aux provisions	6 912	4 768	2 144
Reports en fonds dédiés	33 109	2 644	30 464
Autres charges	7 878	5 465	2 413
Contribution des établissements hors métropole IPG ⁽¹⁾	- 2 356	- 79	- 2 276
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	337 748	293 594	44 153

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les **charges d'exploitation** s'élèvent à **340 104 k€** (hors contribution des établissements hors métropole) et sont en augmentation de **46 429 k€** (+ 15,8%) par rapport à 2019.

La progression des charges d'exploitation hors fonds dédiés est de 13 689 k€ et porte principalement sur les postes des achats et charges externes (+ 3 893 k€), des charges de personnel (+ 3 372 k€), des dotations aux amortissements et provisions (+ 5 992 k€), des autres charges (+ 2 413 k€) et sur la contribution des établissements hors métropole (- 2 276 k€).

Les revenus issus des contrats de licence de brevets s'élèvent à 30 607 k€ contre 10 732 k€ en 2019 soit une augmentation de 19 874 k€. Cette forte croissance est liée aux contrats de licence BlueBird Bio et à l'acquisition de Themis par MSD.

Les revenus des produits du patrimoine immobilier comprennent l'ensemble des revenus issus des immeubles de rapport : loyers et dividendes. Ils sont stables par rapport à 2019.

Les autres produits sont constitués principalement des autres produits sur legs à hauteur de 1 221 k€ - compte créé à compter du 1^{er} janvier 2020 dans le cadre du nouveau règlement comptable.

Pour l'exercice 2020, l'évolution des dépenses d'exploitation s'analyse comme suit, selon les trois chapitres traditionnellement retenus pour l'établissement du budget (hors fonds dédiés) :

- frais de personnel 153 993 k€, soit 2,20% par rapport à 2019;
- frais de fonctionnement 111 644 k€, soit 6,30% par rapport à 2019;
- amortissements, provisions 41 358 k€, soit 16,90% par rapport à 2019.

NOTE 11 : Excédent ou déficit financier

En milliers d'euros

Charges d'exploitation (Note 10b)	NRC 2018-06 31/12/20	Pro forma 31/12/19	Variation
De participation	16 310	10 793	5 518
Autres intérêts et produits assimilés	3 043	3 250	- 207
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	290	172	118
Différences positives de change	822	740	82
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	20 464	14 954	5 511
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 009	153	857
Intérêts et charges assimilés	514	585	- 71
Différences négatives de change	1 323	407	916
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	2 847	1 144	1 702
Contribution des établissements hors métropole IPG ⁽¹⁾	- 20	- 17	- 3
EXCÉDENT OU DÉFICIT FINANCIER	17 598	13 792	3 806

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Le **résultat financier** de l'Institut Pasteur s'élève en 2020 à 17 598 k€.

L'excédent financier augmente de 3 806 k€; cette progression provient des revenus sur titres de placement stables (coupons obligataires, dividendes d'actions et plus-values réalisées au sein des fonds dédiés de l'Institut Pasteur).

L'année 2020 restera une année historique, marquée par une crise sanitaire et économique liée à la pandémie Covid-19. Dans cet environnement particulier, les marchés d'obligations euros ont progressé de + 4,05% et les marchés d'actions euros de + 0,25%.



NOTE 12 : Excédent ou déficit exceptionnel

En milliers d'euros

	NRC 2018-06 31/12/20	Pro forma 31/12/19	Variation
Sur opérations de gestion	1 586	35 291	- 33 705
Part des dons et legs > 300 000 €	1 586	32 038	- 30 453
Autres opérations de gestion		3 253	- 3 252
Sur opérations en capital	6 455	1 315	5 140
Produits de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	6 451	1 300	5 151
Produits de cession des titres du patrimoine	4	15	- 11
Produits de cession des titres de participation			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 255	45 976	- 40 721
Reprises des dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2 200		2 200
Reprises sur provisions des titres du patrimoine	307	45 975	- 45 668
Reprises sur provisions des titres de participation	2 748	1	2 746
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 296	82 582	- 69 286
Sur opérations de gestion	13	4	9
Sur opérations en capital	6 823	16 596	- 9 772
Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	570	2 408	- 1 838
Pertes sur cessions des titres du patrimoine	5 101	14 188	- 9 087
Valeur comptable des titres de participation cédés	1 152		1 152
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 604	15 854	- 10 250
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 557	2 601	- 1 043
Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		5 400	- 5 400
Dotations aux provisions pour risques exceptionnels	2 837	3 566	- 729
Dotations aux provisions des titres du patrimoine	1 185	1 007	177
Dotations aux provisions des titres de participation	25	3 280	- 3 255
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 440	32 453	- 20 013
Contribution des établissements hors métropole IPG ⁽¹⁾	- 103	- 914	811
EXCÉDENT OU DÉFICIT EXCEPTIONNEL	753	49 215	- 48 462

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Le **résultat exceptionnel** de l'exercice 2020 présente un **excédent de 753 k€** contre un excédent de 49 215 k€ en 2019.

Les opérations exceptionnelles sont constituées :

- au sein des opérations de gestion, de la composante relative aux libéralités comprenant les dons et legs pour leur quote-part supérieure à 300 000 € non affectés aux produits d'exploitation ;
- au sein des opérations en capital, de la composante relative aux plus ou moins-values réalisées sur les cessions des immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que sur les immobilisations financières (titres de placement stables et titres de participation) ;

- au sein des provisions, amortissements et dépréciations, nous avons les amortissements et provisions rattachés aux immobilisations incorporelles et corporelles ainsi qu'une composante financière comprenant les moins-values latentes, générées par l'évolution du portefeuille. Et enfin, les impacts actuariels des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière sur l'exercice.

Le résultat exceptionnel est globalement équilibré.

NOTE 13a :
Compte de résultat par origine et destination (CROD)

En milliers d'euros

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2020	
	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	128,6	128,6
1.1. Cotisations sans contrepartie		
1.2. Dons, legs et mécénat	104,4	104,4
– Dons manuels	39,8	39,8
– Legs, donations et assurances-vie	56,4	56,4
– Mécénat	8,2	8,2
1.3. Autres produits liés à la générosité du public	24,1	24,1
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	94,7	
2.1. Cotisations avec contrepartie		
2.2. Parrainage des entreprises	0	
2.3. Contributions financières sans contrepartie	23,3	
2.4. Autres produits non liés à la générosité du public	71,3	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	114,1	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	6,2	0
5. UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	14,0	2,9
TOTAL DES PRODUITS	357,5	131,5
CHARGES PAR DESTINATION		
1. MISSIONS SOCIALES	250,8	92,0
1.1. Réalisées en France	233,1	89,1
– Actions réalisées par l'organisme	232,8	89,0
– Recherche	193,3	78,1
– Actions de santé publique	10,4	2,9
– Enseignement	3,8	1,1
– Développement des applications de la recherche	25,2	7,0
– Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0,3	0,1
1.2. Réalisées à l'étranger	17,7	2,9
– Actions réalisées par l'organisme	7,2	0
– Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	10,5	2,9
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	19,6	13,8
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	13,8	13,8
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	5,8	0
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	34,2	9,5
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	13,5	0,5
5. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		
6. REPORT EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	33,1	15,7
TOTAL DES CHARGES	351,2	131,5
EXCÉDENT OU DÉFICIT	6,3	0

En milliers d'euros

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020	
	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	0	0,1
Bénévolat		0
Prestations en nature		0
Dons en nature		0,1
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0	
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	0	0,1
CHARGES PAR DESTINATION		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	0	0
Réalisées en France		0
Réalisées à l'étranger		0
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		0
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		0
TOTAL	0	0



NOTE 13b :
Compte d'emploi annuel des ressources collectées
auprès du public
(loi n°91-772 du 07/08/1991)

En milliers d'euros

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1. MISSIONS SOCIALES	92,0	1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	128,6
1.1. Réalisées en France	89,1	1.1. Cotisations sans contrepartie	
– Actions réalisées par l'organisme	89,0	1.2. Dons, legs et mécénat	104,4
Recherche	78,1	– Dons manuels	39,8
Actions de Santé publique	2,9	– Legs, donations et assurances-vie	56,4
Enseignement	1,1	– Mécénat	8,2
Développement des applications de la recherche	7,0	1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	24,1
– Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0,1	– Quote-part de générosité reçue d'autres organismes	7,2
		– Revenus générés par les actifs issus de la GP	17,0
1.2. Réalisées à l'étranger	2,9		
– Actions réalisées par l'organisme			
– Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	2,9		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	13,8		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	13,8		
2.2. Frais de recherche d'autres ressources			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	9,5		
TOTAL DES EMPLOIS	115,3	TOTAL DES RESSOURCES	128,6
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0,5	2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	
5. REPORT EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	15,7	3. UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	2,9
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	131,5	TOTAL	131,5
		RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	65,8
		(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0
		(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-2,6
		RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	63,2

En milliers d'euros

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2020	RESSOURCES DE L'EXERCICE	Exercice 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	0,0	1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	0,1
Réalisées en France		Bénévolat	
Réalisées à l'étranger		Prestations en nature	
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		Dons en nature	0,1
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT			
TOTAL	0,0	TOTAL	0,1
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	Exercice 2020		
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	12,3		
(-) Utilisation	- 2,9		
(+) Report	15,7		
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	25,1		



LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC ET LE COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

CADRE DE RÉFÉRENCE

Organisme faisant appel à la générosité du public, l'Institut Pasteur présente, à compter de 2020, un compte emploi des ressources (CER) et un compte de résultat par origine et destination (CROD) en conformité avec les principes du nouveau règlement comptable 2018-06 du 5 décembre 2018 intégrant les règlements ANC n°2019-04 et n°2020-08, s'appliquant aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. S'agissant de la première année d'application du nouveau règlement comptable, seul l'exercice 2020 sera complété dans ces deux annexes. Pour information, le CER 2019 publié fera partie des annexes aux comptes 2020.

Le CER a pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que toute fondation ou association fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales. Le CER ici présenté reflète ainsi le modèle économique et les missions sociales de l'Institut Pasteur.

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment dans le domaine des maladies infectieuses, par le développement et la poursuite de travaux de recherche dans tous les domaines des sciences biologiques, par l'enseignement et la formation en relation avec les activités de recherche énoncées ci-dessus et le transfert des connaissances en vue d'applications visant à améliorer la santé.

Le Conseil d'administration de l'Institut Pasteur a approuvé, lors de la séance du 15 février 2019, la délibération fixant les missions sociales de l'Institut conformément aux articles 1 et 2 des statuts de la fondation :

1. la recherche;
2. la santé publique;
3. l'enseignement;
4. le développement des applications de la recherche.

Fondation reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1887, l'Institut Pasteur se doit également de détenir et faire prospérer un patrimoine qui s'est constitué au cours de son histoire; la bonne gestion de cette dotation garantit sa capacité à réaliser ses missions sociales sur le long terme.

Dans ce cadre, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement de couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et au fonctionnement de l'Institut, mais aussi d'abonder son fonds de dotation.

Aussi, les statuts de l'Institut Pasteur, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020, prévoient que les donations et autres libéralités constituent des ressources annuelles (« produits d'exploitation ») pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 € et viennent renforcer, pour l'excédent, le patrimoine de l'Institut⁽¹⁾.

(1) Ces ressources sont alors comptabilisées en produits exceptionnels sur l'exercice. De plus, conformément aux statuts, un montant correspondant à la part des libéralités supérieure à 300 000 €, constatée en produits exceptionnels, peut être porté au fonds de dotation au moment de l'affectation du résultat. Cette décision fait, le cas échéant, l'objet d'une résolution lors du Conseil d'administration d'approbation des comptes.

RÈGLES SPÉCIFIQUES ET NOTES EXPLICATIVES

Conformément au règlement comptable, les mécanismes d'allocation qui sous-tendent l'élaboration du CER et du CROD traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par l'Institut et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne (ventilations analytiques).

Les emplois sont évalués suivant le « coût complet » par destination (correspondant aux coûts directs de fonctionnement, de personnel et d'amortissement des matériels, augmentés des quotes-parts de charges générales afférentes).

La colonne « TOTAL » du CROD intègre respectivement la totalité des emplois et des ressources de l'exercice, en adéquation avec les charges et les produits, y compris provisions et reprises de provisions, du compte de résultat, selon les ventilations analytiques qui lui sont propres.

La colonne « dont générosité du public » du CROD présente l'affectation par emploi des seules ressources collectées auprès du public, ainsi que le suivi des ressources collectées mais pas encore utilisées des campagnes de collecte.

À compter de l'exercice 2020 et en application du nouveau règlement comptable, la présentation au compte de résultat des fonds dédiés met en évidence la variation des fonds dédiés de l'exercice :

- en utilisation de fonds dédiés pour tracer la consommation sur l'exercice des ressources collectées antérieurement → diminution du stock de fonds dédiés;
- en report en fonds dédiés pour afficher le reste à consommer des ressources collectées sur l'exercice → augmentation du stock de fonds dédiés.

Cette variation étant calculée à la maille par projet et par origine de financement, les rubriques utilisation et report sont toutes deux alimentées en fonction de la situation de chaque projet à chaque fin d'exercice comptable.

Les règles d'affectation aux rubriques des nouveaux états (CER et CROD) ayant changé par rapport à l'ancien règlement comptable, il est difficile de commenter les évolutions par rapport à 2019 tant en produits, notamment sur le périmètre des ressources issues de la générosité du public, qu'en charges (frais de recherche de fonds et, par voie de conséquence, frais de fonctionnement).

LES RESSOURCES

Le compte d'emploi de ressources collectées auprès du public (CER)

Les ressources liées à la générosité du public correspondent aux dons, mécénat et legs (affectés ou non affectés) collectés (104,4 M€) ainsi qu'aux autres ressources liées à la générosité du public (24,1 M€).

Cette seconde rubrique intègre les quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes pour 7,2 M€ ainsi que les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public pour 17,0 M€. Ces derniers sont constitués essentiellement des revenus du patrimoine immobilier de rapport (4,4 M€), des produits issus de placements financiers (5,5 M€),

des produits nets liés à des cessions d'actifs (5,9 M€ pour le domaine des Ravatys sur 2020) et, enfin, des autres produits sur legs (1,2 M€).

Par convention, la part des produits financiers assimilés à des produits issus de la générosité du public est calculée en fonction du poids relatif, dans les comptes annuels, de la générosité du public dans les ressources courantes et exceptionnelles (hors composante financière). Cette part ainsi calculée s'élève, pour l'année 2020, à 33,4 % (vs 39,1 % en 2019).

Les ressources collectées auprès du public s'élèvent donc à 128,6 M€ en 2020, relativement stables par rapport à 2019 avec cependant une plus forte contribution des dons en raison de la crise sanitaire et du caractère conjoncturel du niveau élevé des produits de legs en 2019.

Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

Les produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 94,7 M€ en 2020 et regroupent :

- les contributions financières (23,3 M€) dont les contrats de R&D conclus avec les industriels, les contrats de recherche et autres financements sur fonds privés et fonds en provenance de structures collectrices de générosité du public (FRM, AFM, LNCC,...);
- les autres produits (71,3 M€) composés des autres ressources de l'Institut Pasteur, notamment les redevances (45,6 M€), les produits financiers non affectés aux ressources issues de la générosité du public (14,7 M€), les ventes et services (12,1 M€) et les autres produits dont les revenus des immeubles de rapport non issus de la générosité du public, diminués des moins-values réelles sur titres de patrimoine et de participation (contribution négative de 1,2 M€ à la rubrique pour 2020).

Les reprises de provisions (6,2 M€) comprennent essentiellement des reprises sur provisions de titres de participation (2,7 M€), la reprise de provision pour dépréciation d'un immeuble de rapport correspondant aux amortissements ajustés sur la valeur brute totale du bien (2,2 M€), ainsi que les reprises sur provisions pour risques et charges liées aux activités courantes de l'Institut Pasteur (0,9 M€).

L'utilisation des fonds dédiés s'élève à 14,0 M€ et concerne les dons et le mécénat pour 2,9 M€ et les autres sources de financement pour 11,1 M€. Elle traduit, pour les projets concernés, une consommation de crédits que les seuls financements obtenus sur 2020 ne couvrent pas, d'où une diminution du stock de fonds dédiés en fin d'exercice.

LES EMPLOIS

Les missions sociales s'élèvent à 250,8 M€, représentant 71,4 % du total des charges inscrites au compte de résultat : celles réalisées en France représentent un montant de 233,1 M€ et celles réalisées à l'étranger, notamment dans le Réseau International des Instituts Pasteur, 17,7 M€.

Les frais de recherche de fonds (19,6 M€ et 5,6 % des emplois) comprennent les frais d'appel à la générosité du public (13,8 M€) « dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser les actions ». Ils correspondent aux frais engagés pour collecter des fonds auprès du public (dons et legs, principalement) et aux frais de gestion des actifs issus de la générosité du public et des charges sur legs. Les

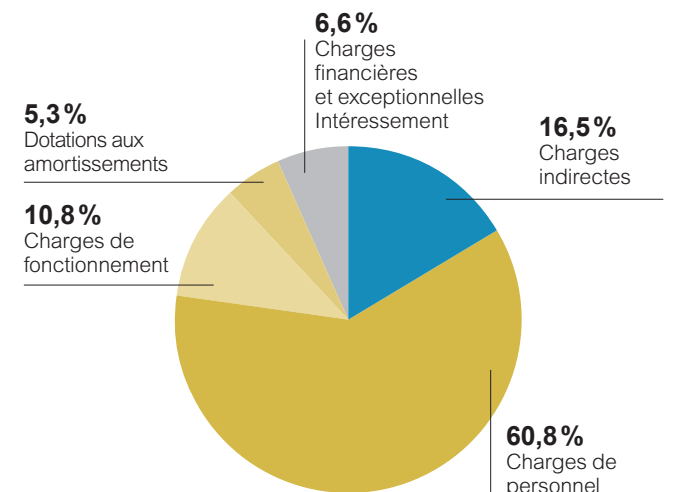
frais de recherche d'autres ressources représentant « les frais engagés dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics » s'élèvent à 5,8 M€ et, outre les dépenses liées aux activités du service des contrats de recherche et autres actions destinées à collecter des fonds ne relevant pas de la générosité du public (1,1 M€), intègrent surtout et spécifiquement en 2020 des charges issues des actifs (immeubles de rapport) non issus de la générosité du public (4,5 M€).

Les frais de fonctionnement (34,2 M€) correspondent :

- aux charges directes des directions de l'Institut Pasteur (directions générale, financière, direction des ressources techniques, direction des systèmes d'information, juridique,...), soit 76,9 % du total;
- aux charges indirectes de ces mêmes directions, non spécifiquement affectables à nos diverses activités, soit 16,5 % du total;
- aux charges réelles financières et exceptionnelles : intérêts des emprunts et écarts de change essentiellement, soit 6,6 % du total.

Ces frais de fonctionnement représentent 10 % du total des charges de l'exercice inscrites au compte de résultat.

Détail des charges de la rubrique « frais de fonctionnement » du CROD : 34,2 M€



Charges directes d'exploitation : 26,3 M€
Charges financières et exceptionnelles hors provisions : 2,3 M€
Charges indirectes : 5,7 M€

Les dotations aux provisions et dépréciations (13,5 M€ pour 2020) correspondent aux provisions de gestion courante (7,9 M€) et à des provisions exceptionnelles (5,6 M€), dont principalement des amortissements exceptionnels sur des éléments d'actifs du campus (plans d'amortissement revus en vue d'importants travaux de rénovation à venir) et l'incidence de variation du taux d'actualisation sur la provision d'indemnités de retraite.

➔ **Focus sur le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public (CER)**

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est répartie comme suit :

- les dons et legs affectés à nos missions sociales sont, en respect de la volonté du donateur ou du testateur, mis à disposition de nos unités de recherche l'année de leur perception ;
- les ressources collectées auprès du public, correspondant aux dons et legs non affectés et aux autres produits liés à l'appel à la générosité du public, sont allouées en priorité aux frais d'appel à la générosité du public ; le solde étant réparti sur l'ensemble des postes d'emploi sur une base proportionnelle aux dépenses.

Ainsi, pour 2020, 37,4 % (soit **131,5 M€**) du total des charges inscrit au compte de résultat sont financés/couverts par des ressources collectées auprès du public :

- 40,1 M€ alloués directement à la recherche, dont 15,7 M€ constatés en report en fonds dédiés en fin d'exercice ;
- 13,8 M€ alloués directement aux frais d'appel à la générosité du public ;
- 77,1 M€ répartis proportionnellement entre les missions sociales et les dépenses de fonctionnement respectivement pour 67,6 M€ et 9,5 M€ ;
- 0,5 M€ en dotations aux provisions et dépréciations concernant une provision sur une assurance-vie.



**NOTE 13c :
Compte d'emploi des ressources 2019**

En milliers d'euros

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	% des emplois	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)
1. MISSIONS SOCIALES	235,2	81,6 %	99,7
1.1. Réalisées en France	224,9		97,6
Actions réalisées directement	222,5		97,6
Recherche	191,7		87,4
Actions de santé publique	12,0		4,0
Enseignement	4,1		1,3
Développement des applications de la recherche	14,7		4,9
Versements à d'autres organismes agissant en France	2,4		
1.2. Réalisées à l'étranger	10,4		2,1
Actions réalisées directement	4,0		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	6,4		2,1
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	11,0	3,8 %	9,7
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	9,7		9,7
2.2. Frais de recherche d'autres fonds privés	0,2		
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	1,1		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	41,9	14,5 %	13,9
			123,2
I. TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	288,2	100 %	
II. DOTATIONS AUX PROVISIONS	20,8		
III. REPORT EN FONDS DÉDIÉS	2,6		
IV. EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	38,1		
V. TOTAL GÉNÉRAL	349,8		
VI. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financée par les ressources collectées auprès du public			1,8
VII. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public			0,9
VIII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			125,9

En milliers d'euros

RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (4)	% des ressources
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		64,0	
1. RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	127,7	127,7	42,9 %
1.1. Dons et legs collectés	116,6		
Dons manuels non affectés	15,5		
Dons manuels affectés	7,4		
Legs et autres libéralités non affectés	86,5		
Legs et autres libéralités affectés	7,3		
1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	11,1		
Revenus des immeubles de rapport	6,9		
Produits financiers issus de l'appel à la générosité du public	4,2		
Plus-value sur cession immeuble de rapport	0,0		
2. AUTRES FONDS PRIVÉS	15,3		5,1 %
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	113,2		38,0 %
4. AUTRES PRODUITS	41,7		14,0 %
I. TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	297,8		100 %
II. REPRISES DES PROVISIONS	49,6		
III. UTILISATION EN FONDS DÉDIÉS	2,4		
IV. VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)		1,9	
V. INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0,0		
VI. TOTAL GÉNÉRAL	349,8	129,6	
VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		125,9	
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		67,7	

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 14 : Engagements hors bilan

Engagements donnés

Engagement de souscription SPPICAV A PLUS GENERATION 2

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2016 à souscrire en actions de la SPPICAV à hauteur de 4 000 000 €.

Au 31 décembre 2020, 3 640 000 € ont été versés et 360 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FPS Capital Investissement Flextone (ex-Euro-PE)

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2017 à souscrire des parts du FPS (fonds professionnel spécialisé) Pasteur Capital-Investissement, géré par Flexstone Partners (ex-Euro-PE) à hauteur de 25 000 000 €, engagement porté à 30 000 000 € en 2019.

Au 31 décembre 2020, 13 350 000 € ont été versés et 16 650 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FCPI Kurma Diag

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2015 à souscrire des parts de Kurma Diag à hauteur de 1 000 000 €.

Au 31 décembre 2020, 611 800 € ont été versés et 388 200 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FCPI Kurma Biofund III

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 à souscrire des parts de Kurma Biofund III à hauteur de 10 000 000 €.

Au 31 décembre 2020, 1 639 901 € ont été versés et 8 360 098 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Elaia PSL Innovation Fund

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 à souscrire des parts d'Elaia PSL Innovation Fund à hauteur de 5 000 000 €.

Au 31 décembre 2020, 1 525 000 € ont été versés et 3 475 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Capdecisif IV

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2020 à souscrire des parts de Capdecisif IV à hauteur de 5 000 000 €.

Au 31 décembre 2020, 823 496 € ont été versés et 4 176 504 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Advent LS

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2020 à souscrire des parts d'Advent LS à hauteur de 9 000 000 £.

Au 31 décembre 2020, 1 941 182 £ ont été versées et 7 058 817 £ restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Abingworth Bio & LP

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2020 à souscrire des parts d'Abingworth Bio & LP à hauteur de 6 000 000 \$.

Au 31 décembre 2020, 301 973 \$ ont été versés et 5 698 027 \$ restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de swap de taux en rapport avec la mise en place d'un emprunt à la BNP

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2011 sur un échange de taux variable Euribor contre un taux fixe de 2,92 %, à hauteur des 20 000 000 € de l'emprunt souscrit.

Au 31 décembre 2020, cet engagement hors bilan porte sur les 500 000 € restant à verser d'ici l'échéance du 30 mars 2021.

Engagement de swap de taux en rapport avec la mise en place d'un emprunt au LCL

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 sur un échange de taux variable Euribor contre un taux fixe de 0,73 %, à hauteur des 29 000 000 € de l'emprunt souscrit.

Au 31 décembre 2020, cet engagement hors bilan porte sur les 23 925 000 € restant à verser d'ici l'échéance du 15 février 2029.

IP Guadeloupe

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2020 pour les crédits-bails s'élevaient à 7 935 €.

IP Guyane :

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2020 pour les crédits-bails s'élevaient à 25 428 €.

Engagements reçus

À compter du 1^{er} janvier 2020 et selon le NRC 2018-06, les engagements reçus sur legs ou donations sont constitués des dossiers en attente d'acceptation par le Bureau du Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2020, aucun dossier de legs n'est en attente d'acceptation du Bureau du Conseil d'administration.

Pour information, un legs accepté en 2016 et en contentieux depuis 2018 pour 10 111 k€ est, par prudence, sorti des engagements.

NOTE 15 : Effectif des salariés au 31 décembre

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Chercheurs	408	364	425	402	833	766
Chercheurs IPG ⁽¹⁾	12	6	6	4	18	10
Ingénieurs, techniciens, administratifs	924	945	501	506	1 425	1 451
Ingénieurs, techniciens, administratifs IPG ⁽¹⁾	69	65	37	38	106	103
TOTAL	1 413	1 380	969	950	2 382	2 330

(1) IPG = IP Guadeloupe et IP Guyane.

Il s'agit de l'effectif total, c'est-à-dire des salariés présents et ceux dont le contrat est temporairement suspendu.

NOTE 16 : Rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 833-17 du règlement ANC n°2016-07 modifiant le règlement n°2014-03 sur les rémunérations et engagements pris envers les dirigeants :

- les membres du Conseil d'administration exercent leur fonction à titre bénévole ;
- les 17 membres du comité de direction ont perçu, au titre des rémunérations 2020, y compris les droits d'inventeurs, un montant global de 2 543 809 € (2 160 922 € pour 2019). Le montant des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de retraite) à leur profit s'élève pour 2020 à 944 222 € (848 884 € pour 2019).

Pour information :

- le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, y compris les droits d'inventeurs perçus, s'est élevé, pour l'exercice 2020, à 1 913 892 € (1 898 711 pour 2019) ;
- le montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé, pour l'exercice 2020, à 712 326 € (582 229 € pour 2019).

Aucun de ces dirigeants ne bénéficie d'avantages en nature.

NOTE 17 : Autres informations

Les honoraires des commissaires aux comptes, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020, s'élevaient à 121 500 € HT, après effet de l'indexation prévue au contrat.

CONTRIBUTION DES ÉTABLISSEMENTS HORS MÉTROPOLE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

LES ÉTABLISSEMENTS CONSOLIDÉS

Les résultats d'exploitation des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élèvent respectivement à 2,08 M€ et 0,24 M€.

Les résultats financiers des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, sont non significatifs.

Les résultats exceptionnels des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élèvent respectivement à - 0,02 M€ et - 0,08 M€.

Il en résulte un impact de + 2,22 M€ sur le résultat net de l'exercice.

LES ÉTABLISSEMENTS COMBINÉS

Les comptes combinés, tels que présentés ci-après, couvrent le périmètre suivant :

- Institut Pasteur, comprenant les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, de la Guadeloupe et de la Guyane française ;
- Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie ;
- Institut Pasteur de Bangui ;
- Institut Pasteur de Madagascar ;
- Institut Pasteur du Cambodge.

Dans ces cinq Instituts Pasteur, éléments centraux du Réseau International des Instituts Pasteur (RIIP), le directeur et le directeur administratif et financier sont sous contrat avec l'Institut Pasteur.

Les règles et principes comptables retenus pour l'établissement de ces comptes combinés sont identiques à ceux suivis pour l'établissement des comptes de l'Institut Pasteur. Afin de rendre le contenu des comptes homogène, les comptes des différentes entités ont, le cas échéant, été retraités en application des méthodes de l'Institut Pasteur.

BILAN COMBINÉ

En millions d'euros

	2019	2020
Actif immobilisé	358,7	404,4
Actif circulant	832,7	943,1
Comptes de régularisation	10,9	11,6
TOTAL ACTIF	1 202,3	1 359,1
Fonds propres	867,8	878,9
Autres fonds propres	40,0	46,6
Provisions pour risques et charges	56,7	64,1
Fonds dédiés	55,6	149,2
Dettes	148,6	169,5
Comptes de régularisation	33,6	50,7
TOTAL PASSIF	1 202,3	1 359,1

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

En millions d'euros

	2019	2020
Produits d'exploitation	292,6	366,5
Charges d'exploitation	326,8	370,9
DÉFICIT D'EXPLOITATION	- 34,2	- 4,4
Produits financiers	15,3	20,9
Charges financières	1,4	3,5
EXCÉDENT FINANCIER	14,0	17,4
EXCÉDENT COURANT	- 20,2	13,0
Produits exceptionnels	83,2	14,3
Charges exceptionnelles	33,6	13,3
EXCÉDENT EXCEPTIONNEL	49,5	1,0
Intéressement	0,0	2,5
EXCÉDENT NET	29,3	11,5

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Au Conseil d'administration de la Fondation Institut Pasteur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Institut Pasteur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

➔ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

➔ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme mentionné ci-avant, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du nouveau règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre entité, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, décrites dans les notes 13a « Compte de résultat par origine et destination » et 13b « Compte d'emploi annuel de ressources » de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

- La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux libéralités (legs, successions et donations), aux immobilisations financières, aux titres de placement stables, aux valeurs mobilières de placement, aux indemnités de départ à la retraite et gratifications d'ancienneté, ainsi qu'aux provisions pour risques et charges.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directeur général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de

présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures

d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 avril 2021
KPMG



Xavier Fournet
Associé

Merci à nos 271 000 donateurs individuels, à nos testateurs, à nos mécènes et à nos partenaires.



Institut Pasteur / Direction de la communication et du mécénat – 25-28, rue du Docteur-Roux – 75724 Paris Cedex 15, France.

Crédits photo : Institut Pasteur/Gérard Eberl ; Adobe Stock/pressmaster ; AdobeStock/djoslin ; AdobeStock/eldarnurkovic ; AdobeStock/Gorodenkoff ; AdobeStock/ktdesign ; AdobeStock/metamorworks ; AdobeStock/Richard Villalon ; AdobeStock/Syda Productions ; Didier Goupy ; Dominique Tardy ; François Carlet-Soulages/The Pulses ; François Gardy ; GettyImages/Anchalee Phanmaha ; GettyImages/nicolas_ ; GettyImages/Radoslav Zilinsky ; GettyImages/Solskin ; GettyImages/Tom Werner ; Institut Pasteur/Imagerie et Modélisation ; Institut du Pasteur du Cambodge/Anne Delobel ; Institut Pasteur et Institut Imagine ; Institut Pasteur/ Image par Rémy Robinot, Mathieu Hubert, Vincent Michel, Olivier Schwartz et Lisa Chakrabarti, et colorisée par Jean Marc Panaud ; Institut Pasteur/Adeline Mallet, Plate-forme de microscopie ultrastructurale - Pierre Buffet, unité d'immunologie Moléculaire des Parasites ; Institut Pasteur/Alban Orsini ; Institut Pasteur/Aline Vitrac et Isabelle Cloéz-Tayarani ; Institut Pasteur/Anastassia Mikhailova ; Institut Pasteur/Antoinette Ryter ; Institut Pasteur/Aurélies Claes - colorisation Jean-Marc Panaud ; Institut Pasteur/Biologie et Pathogénicité fongiques ; Institut Pasteur/Brice Sperandio ; Institut Pasteur/Centre National de Référence des Mycoses Invasives et Antifongiques (CNRMA) ; Institut Pasteur/CNR Virus des infections respiratoires ; Institut Pasteur/Groupe à 5 ans Génomique évolutive des virus ARN ; Institut Pasteur/Institut Curie ; Institut Pasteur/Musée Pasteur ; Institut Pasteur/Philippe Sansonetti ; Institut Pasteur/Sébastien Triboulet et Agathe Subtil ; Miguel Chevalier, L'oeil du Microscope, 2020, Courtesy Galerie KEZA, Production Organoïde / Institut Pasteur ; Nicolas Reyes / Institut Pasteur ; Pascal Marseaud / Institut Pasteur ; Rahael Olivier/The Pulses ; Roberto José Toro Olmedo ; Thomas Lang ; Valérie Zeitoun ; William Beaucardet ; DR.

Conception et réalisation : **VAT** - wearetogether.fr – 2012_01729. ISSN : 1632-0115.



@institutpasteur



Institut Pasteur



Institut Pasteur



institutpasteur



institutpasteurvideo

Institut Pasteur
25-28, rue du Docteur-Roux
75724 Paris Cedex 15

www.pasteur.fr
Fondation reconnue d'utilité publique